



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 27 janvier 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 janvier 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.  
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme OTTAVY à M. SBRAGGIA, M. VOGLIMACCI à M. BALZANO, Mme SICHU à Mme BERNARD, Mme SANNA à M. FILONI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. le maire, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CHAREYRE, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

---

Séance du vendredi 27 janvier 2017

Délibération N°2017/08

**Orientations Budgétaires 2017  
Rapport De Présentation**

**Introduction.**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du CGCT, il s'appuie sur le Rapport d'orientation budgétaire (ROB). Le ROB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, leurs EPA et leurs groupements (Art. L.2312-1, L.33 12-1, L.4312-1 et L.5211-36 du CGCT). En cas d'absence de ROB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Cependant, on constate, désormais, un ensemble de modifications liées à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) du 7 août 2015.

Ces modifications sont :

☞ Le ROB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux Communes membres.

☞ Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne.

☞ 2 mois avant l'examen du budget, le Maire d'une commune de plus de 3 500 habitants présente au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, les charges de personnel détaillées ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il est désormais pris acte par une délibération spécifique du débat au conseil municipal.

☞ Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte en plus la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Cette disposition s'applique également aux EPCI de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Notre réflexion s'articulera donc des thèmes suivants:

1. Le contexte économique international, national, régional.
2. La loi de finances pour 2017, son impact sur les collectivités territoriales.
3. L'état des lieux des finances de la ville : rétrospective 2012-2016.
4. Les prémices des résultats de la gestion 2016.
5. Les orientations pour le budget principal 2017.
6. La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) du budget principal.
7. La prospective de la section de fonctionnement.
8. La gestion de la dette.
9. Les budgets annexes.



## **1) Le contexte économique international, national et régional**

### **1.1. Le contexte international**

#### **▫ Les prix du pétrole, un aléa majeur ?**

Si une reprise marquée des cours du pétrole pourrait se traduire par des tours de vis sur les politiques monétaires des pays occidentaux, une forte chute ne serait pas non plus sans risque. En effet, "le marché souffre toujours d'un excédent d'offre face à la demande", relève Christophe Morel (Groupama AM). Dans ces conditions, un net décrochage des cours de l'or noir pourrait provoquer des turbulences sur les marchés d'actions, car un certain nombre de pays émergents exportateurs de pétrole seraient fragilisés.

#### **▫ Un Brexit aux conséquences inconnues.**

#### **▫ L'inflation menace de faire son retour**

La hausse des prix pourrait prochainement revenir sur le devant de la scène, à la faveur notamment d'une reprise des cours du pétrole, dont l'effondrement a jusqu'ici pesé, depuis deux ans. Si une telle évolution repoussait le spectre d'une déflation, elle pourrait favoriser un durcissement des politiques monétaires aux Etats-Unis et en Europe.

#### **▫ La banalisation des taux d'intérêt très bas, voire négatifs**

Encore considérés comme une bizarrerie en 2014, les obligations à taux d'intérêt négatif (c'est-à-dire les titres pour lesquels les créanciers paient pour prêter aux débiteurs !) font désormais partie du paysage. A fin mars, selon des données JP Morgan et Datastream, leurs encours dépassaient 6.000 milliards de dollars sur la planète, soit plus de 25% des obligations souveraines (emprunts d'Etat) en circulation. Par ailleurs, en Europe, 65% des obligations (souveraines, d'entreprises ou bancaires) de catégorie d'investissement (c'est-à-dire ayant une probabilité de remboursement élevée) ont un rendement de moins de 1%. Un phénomène "traduisant des perspectives de croissance modestes", et qui "pèsera sur le rendement de l'épargne sans risque sur les prochaines années", avertissent les experts.

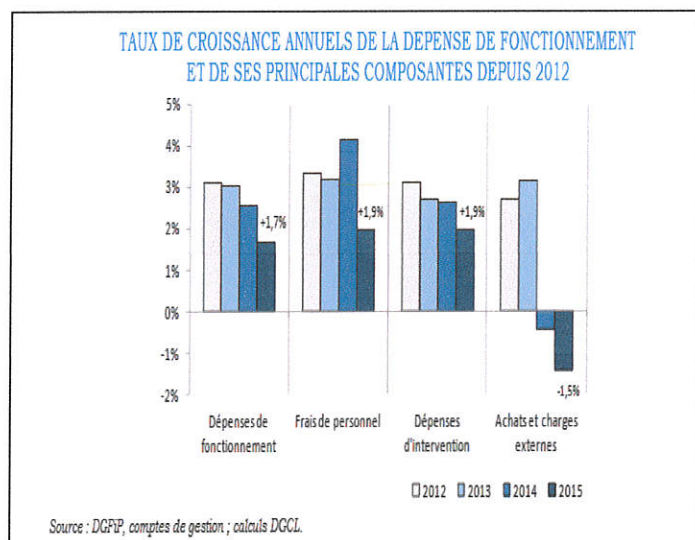
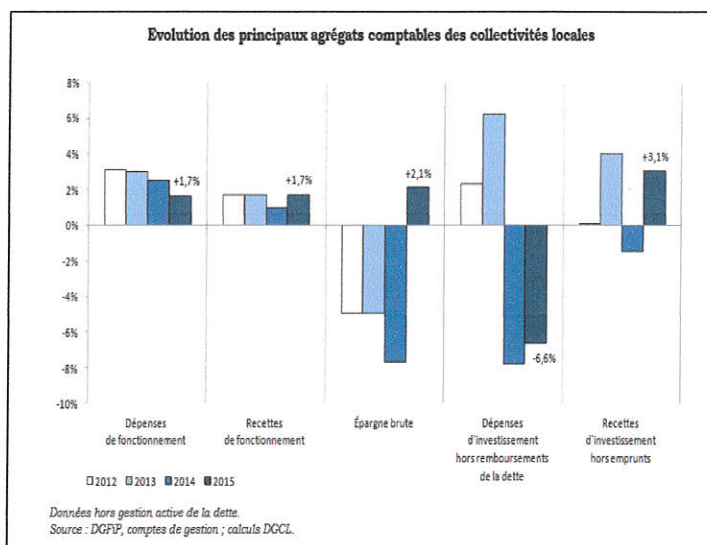
### **1.2. La France et l'évolution des finances locales**

Selon la dernière note de conjoncture de l'Insee, l'amélioration de la situation économique en 2015 devrait se confirmer en 2016, avec une croissance du PIB à +1,6 %. L'investissement productif serait le principal moteur de l'accélération de l'activité. L'inflation resterait faible, ce qui stimulerait le pouvoir d'achat des ménages. L'emploi total devrait très légèrement progresser et le taux de chômage devrait diminuer de 0,4 point pour atteindre 9,8 % en fin d'année (France, y compris DOM). Ces prévisions ont cependant été faites avant la décision de «Brexit», et ne tiennent donc pas compte des possibles conséquences de la sortie du Royaume- Uni sur les économies européennes.

Le déficit public au sens de Maastricht, à 3,6% du PIB, se réduit pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive, après sa forte dégradation de 2009 due à la crise financière. Cette évolution est en grande partie due aux administrations publiques locales, qui enregistrent pour la première

fois depuis 2003 une capacité de financement (+0,7 Md€), principalement grâce à la baisse de leurs dépenses

Malgré la progression de l'épargne brute, les dépenses d'investissement hors remboursements de dette diminuent pour la seconde année (-6,6 %, après -7,8 % en 2014). C'est dans le secteur communal que la baisse est la plus forte (- 9,6 %, hors remboursements de la dette), ce qui est dû en partie aux effets du cycle électoral même si les diminutions de 2014 et 2015 sont plus marquées que lors des précédents cycles.



Ces deux dernières années les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre ont augmenté de 1,7%, L'année 2014 avait été marquée par une forte hausse des emplois aidés et par plusieurs mesures qui avaient tiré à la hausse les dépenses de personnel: augmentation des taux de cotisation, revalorisation des carrières des agents de catégorie C et B, généralisation des nouveaux rythmes scolaire. En 2015, en revanche, les mesures de ce type ont

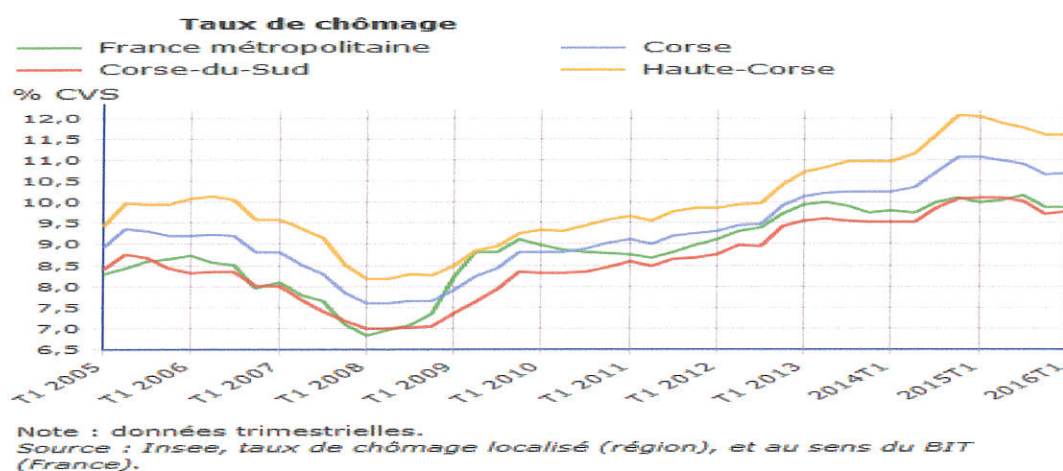
été moins nombreuses, avec notamment une hausse du taux de cotisation nettement plus limitée et le maintien du gel du point d'indice de la fonction publique jusqu'en juillet 2016. Le ralentissement des dépenses de fonctionnement en 2015 et 2016 s'explique également par la nouvelle baisse des achats et charges externes dans les communes et dans les départements (respectivement -1,8 % et -3,6 %).

### 1.3. Le contexte régional (source : INSEE)

En Corse, après des années 2014 et 2015 particulièrement morose, le bilan économique de l'île est plutôt encourageant. La situation s'améliore sur le plan de l'emploi salarié et la demande d'emploi enregistre une hausse plus modérée que l'année précédente, ce qui contribue au repli du taux de chômage régional. Ce dernier demeure néanmoins supérieur au taux national. La création d'entreprises hors auto-entrepreneurs repart à la hausse et la construction rebondit en Corse-du-Sud. Parallèlement, la croissance de la fréquentation



touristique française bénéficie à toutes les catégories d'hébergement et le trafic global de passagers reste stable. Fin mars, la Corse compte 22 400 demandeurs d'emploi. Leur nombre augmente malgré tout sur un an (+ 1,8 %) mais à rythme toujours inférieur à la moyenne nationale (+ 3,0 %). Au 1<sup>er</sup> trimestre, le taux de chômage est stable (10,7 %). Il est de 0,8 point supérieur à la moyenne française. Il situe toujours la Corse au 4<sup>e</sup> rang des régions où le chômage est le plus élevé de métropole. La Haute-Corse enregistre un taux de chômage supérieur de 1,8 point à celui de la Corse-du-Sud (11,6 % contre 9,8 %).



Par ailleurs, en lien avec des permis d'envergure fin 2015, les autorisations de construire progressent de 106 % sur un an. Les créations d'entreprises hors micro-entrepreneurs demeurent orientées à la hausse. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2016, les défaillances d'entreprises diminuent encore par rapport à 2015.

L'emploi public et privé en Corse ?  
Son évolution ?

## **2) Le projet de loi de Finances pour 2017, son impact sur les collectivités territoriales**

Un texte indéniablement plus technique que politique. Le dernier projet de loi de finances du mandat de François Hollande ne bouleverse pas la donne pour le monde local et reconduit le triptyque mis en avant par l'exécutif depuis 2014 : baisse des dotations ; hausse de la péréquation verticale et soutien à l'investissement. Le millésime 2017 apporte cependant son lot de retouches en particulier sur la DSU cible et la question de la DGF négative. De son côté, la réforme de la DGF s'éloigne encore un peu plus puisqu'elle ne figure plus dans le texte.

### **2.1. Le contexte budgétaire**

Pas de bouleversement à l'horizon ni de réforme d'envergure. En 2017, les collectivités territoriales devront absorber une troisième tranche consécutive de réduction des concours financiers de l'Etat. La baisse inscrite en loi de programmation des finances publiques 2014-2019 était initialement de 3,67 Md€. Elle sera finalement de 2.63 Md€. Le Président de la République a annoncé lors du 99<sup>ème</sup> congrès des maires que l'effort demandé au bloc

communal serait au final réduit de moitié en 2017 assorti d'un nouveau fonds de soutien à l'investissement. Parallèlement, la péréquation verticale continue sa montée en puissance (+317 millions d'euros) tandis que le FPIC restera plafonné à un milliard d'euros. La réforme de la DGF passe à la trappe au profit d'un aménagement de la dotation de solidarité urbaine. Enfin, plusieurs dispositions techniques visent à accompagner la réforme territoriale. De plus, la majoration forfaitaire des bases fiscales a été fixée à 0.4% contre 0.8% en 2016.

➤ **Réforme de la DGF :**

L'article 150 de la loi de finances pour 2016 portant réforme de la DGF pour 2017 sera purement et simplement supprimé renvoyant à la réforme à un hypothétique projet de loi de financement des collectivités qui serait examiné l'an prochain pour une application en 2018.

➤ **Hausse de la péréquation verticale :**

Pour venir en aide aux communes les plus fragiles, le gouvernement prévoit d'accroître à nouveau la péréquation verticale l'an prochain au même rythme qu'en 2016. La DSU atteindra 2,091 milliards d'euros (+180 millions), la DSR 1,359 milliard d'euros (+117 millions) et le fonds de péréquation des départements augmentera à nouveau de 20 millions d'euros. Au total, en prenant en compte cette hausse de 317 millions d'euros de la péréquation verticale, les concours financiers de l'Etat diminueront de 3,5 % en 2017 passant de 65,357 milliard à 63,057 milliards d'euros.

➤ **Fonds de péréquation intercommunal et communal FPIC :**

En ce qui concerne la péréquation horizontale, le fonds de péréquation intercommunal et communal restera plafonné en 2017 à un milliard d'euros alors qu'il était prévu une croissance de l'enveloppe nationale à hauteur de 1,185 Md€.

➤ **Réforme de la DSU :**

La répartition de la dotation de solidarité urbaine sera revue dès 2017, comme le souhaitait le Comité des finances locales et le groupe de travail parlementaire. Pour éviter le saupoudrage, la DSU sera réservée au deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants contre les trois quarts aujourd'hui (soit 668 communes au lieu de 751). Pour la répartition de la hausse annuelle, la notion de cible s'efface au profit d'un coefficient de 1 à 8 entre la première et la dernière commune. Ainsi, la hausse de 180 millions d'euros sera répartie entre les 668 communes au lieu des 250 premières comme c'est le cas actuellement. Ce coefficient, éminemment stratégique, devrait faire l'objet d'intenses discussions parlementaires puisque le CFL plaide pour un rapport de 1 à 2 plutôt que de 1 à 8. Enfin, comme attendu, l'indice synthétique utilisé pour classer ces communes fera davantage de place au revenu par habitant au détriment du potentiel financier.



➤ **Le fonds de compensation de la TVA :**

Par ailleurs, le montant du fonds de compensation de la TVA est en repli de 9 % à 5,524 milliards d'euros budgétés pour 2017 en conséquence de la baisse des investissements survenue lors des deux exercices précédents.

**3) L'état des lieux des finances de la ville : rétrospective 2012-2016\*et projection 2017.**

Les grandes masses financières depuis le CA 2012 en opérations réelles et hors affectations des résultats sont détaillées dans le tableau suivant :

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016* Projeté
Recettes de fonctionnement	90 124 687	91 857 328	92 569 245	92 143 785	93 476 528
Dépenses de fonctionnement	81 595 999	86 373 787	89 222 893	94 273 479	90 095 033
Recettes d'investissement	16 292 516	30 306 630	29 730 048	34 853 613	27 571 311
Dépenses d'investissement	28 076 018	37 152 147	31 052 880	24 285 697	26 441 577
<b>Résultat propre à l'exercice</b>	<b>-3 254 814</b>	<b>- 1 361 977</b>	<b>+ 2 023 520</b>	<b>+ 8 438 222</b>	<b>+ 4 511 229</b>

- En 2016 les cessions ne sont prises en compte contrairement aux CA antérieurs au niveau des recettes de fonctionnement.

Les développements, tableaux et graphismes ci-après, ont pour vocation de présenter un état des lieux synthétique de la situation financière de la Ville d'Ajaccio et des principales évolutions intervenues, au cours des cinq derniers exercices clos sur ses postes de dépenses et de recettes aussi bien en section de fonctionnement qu'en investissement.

On constate que sur les cinq dernières années les dépenses de fonctionnement ont progressé en moyenne de 2.60 % par an alors que sur la même période les recettes réelles enregistrent une hausse moyenne de 0.9 % entraînant de ce fait une diminution de la capacité d'autofinancement symptomatique de l'effet de ciseau.

L'effet ciseau, c'est-à-dire l'augmentation des dépenses de fonctionnement simultanément à la diminution des recettes de fonctionnement, est également alimenté par des décisions prises de manière unilatérale par l'Etat, comme par exemples :

- Dégèle des points d'indice de manière concomitante avec la baisse des dotations ;
- Législation relative aux temps d'activité périscolaire entraînant des dépenses de fonctionnement non compensées financièrement ;
- Baisse de la majoration forfaitaire des bases depuis 3 exercices budgétaires (1% en 2014; 0.9% en 2015 ; 0.8% en 2016; 0.4% en 2017 alors qu'elle était de 1.8% en 2012 et 2013 !).

### 3.1. Les recettes de fonctionnement de 2013 à 2017 :

Chap.	Libellé	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA projeté 2016	prévisionnel 2017
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	5 421 000	6 426 146	5 564 595	6 310 900	6 500 000
73	IMPOTS ET TAXES	58 950 201	59 329 851	61 571 522	62 537 456	62 250 000
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	24 779 069	24 582 651	23 487 857	23 061 946	21 500 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 462 991	1 220 056	429 380	457 937	443 000
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	354 000	336 176	279 330	317 510	280 000
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>90 967 261</b>	<b>91 894 880</b>	<b>91 332 684</b>	<b>92 685 749</b>	<b>91 373 000</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	18 584	17 198	15 802	722 546	366 840
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	871 460	657 167	795 299	68 232	50 000
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>91 857 305</b>	<b>92 569 245</b>	<b>92 143 785</b>	<b>93 476 528</b>	<b>91 389 840</b>
042	OPERATION D ORDRE ENTRE SECTIONS	1 780 000	1 680 000	8 235 700		0
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 780 000</b>	<b>1 680 000</b>	<b>8 235 700</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>93 637 305</b>	<b>94 249 245</b>	<b>100 379 485</b>	<b>92 313 535</b>	<b>91 389 840</b>

Les recettes de gestion ont progressé en données brutes de 1.8 % sur la période 2013/2016 ; Observé en données agrégées (neutralisation des atténuations de produits et des recettes exceptionnelles), on s'aperçoit que ce phénomène est essentiellement dû sur la période à l'évolution positive des chapitres 70 et 73.

Le chapitre 73 est composée de trois grands types de ressources, le produit des contributions directes (Produit des taxes d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti), la fiscalité reversée par la CAPA (Attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire), et les produit de taxes diverses (Taxe sur l'électricité, Taxes additionnelles aux droits de mutation...).

**L'augmentation mécanique par les majorations forfaitaires et physique des bases fiscales couvrent à peine la baisse des dotations de l'Etat alors que lors des exercices budgétaires précédents elle permettait en volume de couvrir l'augmentation plus ou moins structurelle de la masse salariale.**

Le chapitre 70 est relatif aux produits des services et du domaine.



### 3.2. Les dépenses de fonctionnement de 2013 à 2017 :

Chap.	Libellé	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	prévisionnel 2017
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 121 810	17 403 158	14 310 637	15 423 947	15 400 000
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	56 000 000	57 690 546	59 688 768	62 235 078	63 000 000
014	ATTENUATIONS DES PRODUITS	20 474	253	66 797	77 707	90 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 098 916	8 873 945	8 957 335	9 481 963	9 484 840
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>81 241 200</b>	<b>83 967 902</b>	<b>83 023 537</b>	<b>87 218 695</b>	<b>87 674 840</b>
66	CHARGES FINANCIERES (4)	5 985 033	5 119 819	10 887 590	2 633 461	2 715 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	467 387	135 171	362 351	242 877	100 000
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>87 693 620</b>	<b>89 222 892</b>	<b>94 273 478</b>	<b>90 095 033</b>	<b>90 489 840</b>
042	OPERATION D ORDRE AMORTISSEMENTS	3 061 146	2 531 432	3 142 793	2 413 387	2 416 000
042	OPERATION D ORDRE CHARGES FINANCIERES		305 098	334 338	1 083 038	1 084 000
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 061 146</b>	<b>2 836 530</b>	<b>3 477 131</b>	<b>3 513 389</b>	<b>3 500 000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>90 754 766</b>	<b>92 059 422</b>	<b>97 750 609</b>	<b>93 608 422</b>	<b>94 289 840</b>

La masse salariale de référence pour commenter la gestion de l'actuelle majorité municipale est ajustée en 2013 au regard de la gestion communale entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2014.

Ainsi on constate que les dépenses de gestion ont progressé en données brutes de 2.03 % par an entre 2013 et 2016, soit + 7.35% sur la période 2013/2016, essentiellement dues à l'évolution charges de personnel pour 11.1 %. Notons toutefois une baisse significative de près de 4.33 % des charges à caractère général sur cette même période.

L'augmentation de la masse salariale s'est accompagnée d'une augmentation des recettes associées du fait des contrats aidés et de la reprise du personnel du parking Diamant, ainsi cette augmentation de 6.235 M€ est atténuée par une recette associée sur la même période de 2.700 M€.

Le bond des charges financières constaté aux comptes administratifs 2013 à 2015 est lié aux différents refinancements des emprunts indexés sur l'euro/chf, dits toxiques.

Pour 2016 et les exercices suivants les charges financières retrouvent un niveau plus conforme au niveau d'endettement malgré l'impact durable du refinancement des emprunts toxiques étalé dans le temps.

Le chapitre 65 reste stable sur la période, il doit être contenu pour l'avenir, cela doit passer par des conventions triennales pour certaines attributions de subventions.

L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est bien moindre que celle des dépenses de gestion du fait de la baisse des charges financières, elle affiche 2.73 % sur la période 2013 – 2016, soit 0.9 % d'augmentation par an.

### 3.3. Les différentes évolutions des épargnes entre 2013 et 2016 :

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Recettes de gestion	90 967 261	91 894 880	91 332 684	92 685 749
Dépenses de gestion	81 241 200	83 967 902	83 023 537	87 218 695
<b>Epargne de gestion</b>	<b>9 726 061</b>	<b>7 926 978</b>	<b>8 309 147</b>	<b>5 467 054</b>
Résultat financier	-4 186 449	-3 422 621	-2 636 088	-1 910 915
Résultat exceptionnel	404 073	521 996	432 948	2 957 123
<b>Epargne brute</b>	<b>5 943 685</b>	<b>5 026 353</b>	<b>6 106 007</b>	<b>6 513 262</b>
Remboursement du capital	5 722 000	6 276 000	6 895 000	7 100 000
<b>Epargne nette</b>	<b>221 685</b>	<b>-1 249 647</b>	<b>-788 993</b>	<b>-586 738</b>
Epargne brute avec neutralisation du passif	5 143 685	5 826 353	6 106 007	6 513 262
Taux d'épargne (brute)	5,60%	6,29%	6,63%	6,74%

La neutralisation du passif consiste à rattacher des dépenses assumées par l'exercice 2014 alors qu'elles ont été effectuées en 2013, cela pour 800 k€.

**Le taux d'épargne augmente légèrement pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive mais demeure encore sous le seuil des 7%, seuil critique communément admis, il est donc toujours trop faible.**

**Malgré les efforts déjà entrepris de baisse des charges à caractère général, l'effet conjugué des baisses des dotations de l'Etat et de l'augmentation de la masse salariale couplés à l'absence de dynamique fiscale des bases entraînent un recul de notre épargne de gestion. Ce recul est conjoncturellement masqué au niveau de l'épargne brute par la cession de biens immobiliers et structurellement amorti par la baisse des charges financières.**

Il faut donc travailler de manière concomitante :

A la maîtrise des dépenses de fonctionnement, et plus précisément à la stabilisation de la masse salariale après les ajustements à la hausse voulus depuis 3 ans en vue :

- d'améliorer l'efficacité des services rendus à la population (propreté, sécurité, petite enfance...),
- d'assumer les nouveaux services (Temps d'Activité Périscolaire/ Crèche),
- d'augmenter le pouvoir d'achat des agents de la ville,

A l'augmentation de l'ensemble des recettes sans augmenter les taux de fiscalité locale :

- travail en cours sur la valorisation des bases fiscales (effets sur 2017, 2018 et suivants...),
- travail réalisé sur les produits des services et des domaines (délibérations 2016 sur la tarification commerciale du domaine public, produits des PVE à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, nouvelle politique en matière de stationnement de surface qui prendra effet au second trimestre 2017).

et ce en vue de contrer les baisses des dotations de l'Etat et ainsi enrayer le recul de notre épargne de gestion.



### 3.4. Les recettes d'investissement de 2012 à 2016 :

Recettes d'investissements	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015 VILLE + ANRU	PROJET CA 2016 Ville + Anru
CHAPITRE 10	8 685 156	9 117 562	6 754 160	7 159 150	3 627 112
CHAPITRE 13	7 405 633	10 984 801	14 643 340	13 440 334	6 731 645
CHAPITRE 16	5 500 000	7 120 000	6 000 000	7 522 000	6 460 000
TOTAUX	21 590 789	27 222 363	27 397 500	28 121 484	16 818 757

Les recettes d'investissement sont constituées par les fonds propres directement perçus sur la section (FCTVA, Taxe d'aménagement), par les subventions obtenues, par les produits des emprunts, et des produits provenant de la section de fonctionnement virés soit directement par une opération d'ordre (dotation aux amortissements et provisions, et produits de cessions d'immobilisation), soit par l'affectation des résultats de l'exercice précédent (Excédent de fonctionnement capitalisé) qui vient couvrir les besoins de financement de l'exercice antérieur, et éventuellement abonder la section.

Quand le niveau des dépenses d'investissement est supérieur au financement disponible, la Commune doit avoir recours, soit à la souscription d'un emprunt, soit à la réduction de son fonds de roulement (utilisation des excédents antérieurs). A contrario, si le financement propre disponible est supérieur aux dépenses d'investissement, l'excédent ainsi généré abonde le fonds de roulement. C'est ce deuxième choix que nous avons préféré faire afin de stabiliser nos résultats futurs et d'anticiper au maximum les pertes sur les baisses de dotations provenant de l'Etat.

La baisse constatée des recettes d'investissement en 2016 est en corrélation avec celle constatée des dépenses d'investissement (voir ci-après).

### 3.5. Les dépenses d'investissement de 2012 à 2016 :

Dépenses d'Equipements	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015 VILLE + ANRU	PROJET CA 2016 Ville + Anru
CHAPITRE 20	964 147	1 272 399	861 845	489 835	631 757
CHAPITRE 204	314 494	443 704	186 374	138 093	206 605
CHAPITRE 21	4 789 723	3 395 643	5 415 130	1 119 883	2 865 297
CHAPITRE 23	16 491 874	19 932 424	14 528 560	16 905 570	7 467 237
TOTAUX	22 560 238	25 044 170	20 991 909	18 653 381	11 170 896

\*Pour les CA 2015 et 2016, pour des raisons de comparaison avec les exercices antérieurs, les montants intègrent ceux de l'ANRU.

Les dépenses réelles d'investissement sont constituées essentiellement de réalisation d'opérations d'équipement, et du remboursement en capital de la dette.

Comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires 2016, nous avons décidé la mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement s'appuyant d'une part sur les demandes récurrentes des citoyens, d'autre part sur un diagnostic technique précis des services sur les orientations politiques fixées dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie de la ville.

#### **4) La gestion 2016, une clôture de l'exercice avec un résultat consolidé**

Ne disposant pas encore du compte administratif définitif, les données 2016 reprises dans les analyses qui suivent ne sont que des extrapolations à mi janvier 2017. Les informations présentées dans cette section sont établies sur la base d'une projection d'exécution estimée sur la base des mandats et titres exécutés majorés d'une évaluation prorata temporis des éléments restant à réaliser et corrigés des engagements en cours. Le développement de la comptabilité d'engagement assure néanmoins à cet exercice un degré de fiabilité très proche du résultat final.

Ces chiffres étant évaluatifs, des variations pourront avoir lieu entre l'établissement du présent rapport, et celui du Compte Administratif de l'exercice.

**Dans l'attente des dernières écritures de la recette municipale, nous envisageons un résultat minimum excédentaire de la section de fonctionnement de près de 2.9 M€.**

Les budgets 2015 et 2016 ont été marqués par le poids des mesures décidées par l'Etat qui a imposé de nouvelles dépenses à la Ville. Elles concernent notamment le coût de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la hausse des charges salariales et la montée en puissance des péréquations.

**Les nombreux efforts de gestion réalisés par la municipalité et l'ensembles des services ont permis de stabiliser les finances communales et de terminer l'exercice budgétaire 2016 avec un résultat positif aussi bien en section de fonctionnement mais également en section d'investissement, comme ce fut le cas pour l'exercice 2015.**

#### **5) Les orientations financières du budget 2017 de la ville d'Ajaccio**

Comme en 2015 et 2016, le budget primitif pour 2017 sera présenté entre fin février et mi-mars. Ce calendrier permet ainsi non seulement de tenir compte des apports de la loi de finances initiale mais également des informations financières transmises par les services de l'Etat ainsi que des éléments stabilisés sur le compte administratif de l'exercice précédent.

La préparation du budget 2017 ne pourra pas être dissociée des résultats de la gestion de l'exercice 2016. Les premiers éléments de clôture laissent à penser que ces résultats devraient être sensiblement identiques à ceux de l'exercice passé. A partir de ces éléments et de



l'estimation des résultats de l'exercice 2016, il convient donc d'ajuster les évolutions de recettes et de dépenses de la collectivité afin de définir l'équilibre du budget 2017.

**En ce qui concerne les investissements nous sommes dans la continuité du programme pluriannuel d'investissement présenté l'année dernière après ajustement en fonction des réalisations 2016 et de besoins nouvellement identifiés en 2016.**

**Le montant à investir est supérieur au budget 2016 du fait, d'une part du taux de réalisation relativement faible en 2016, et d'autre part, de la montée en charge de la PPI actée en 2016.**

Les objectifs budgétaires restent identiques à ceux fixés en 2016 :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en garantissant un service public de qualité.
- Poursuivre le processus de désendettement de la commune.
- Adapter le volume des investissements en fonction de l'avancement des programmes, de nos engagements et de nos capacités financières.

**Ce budget 2017 marquera cependant le commencement de la concrétisation du projet de développement culturel de la majorité municipale qui se veut être un des leviers stratégiques fort de la requalification urbaine du cœur de ville et de son attractivité.**

### **5.1 . Le budget de fonctionnement pour 2017**

Dans un contexte de ressources contraintes, de charges croissantes et de demande sociale en hausse, la volonté de l'équipe municipale est de mettre en œuvre tous les leviers dont elle dispose afin de pouvoir développer Ajaccio. Cela passe par le maintien de niveaux d'autofinancement même très faibles qui lui permettent de continuer à investir et de travailler à une programmation pluriannuelle relativement ambitieuse pour les années à venir, soutien au tissu économique local.

Plusieurs chantiers structurants continuent, comme l'organisation générale des services, la stratégie foncière et patrimoniale, la mutualisations de services avec la communauté d'agglomération avec une meilleure prise en compte des charges de centralité dans le cadre des transferts de compétences, développement du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques d'achats qui participent à la fois à la recherche d'économie et à l'amélioration générale du service rendu aux usagers. Ces réformes de structures rythment l'activité des services, elles doivent permettre un contrôle accru des dépenses de fonctionnement, les résultats sont plutôt probants au niveau des charges à caractère général.

Toutefois la recherche d'un équilibre dans la conduite de l'action municipale fait que la maîtrise des dépenses de fonctionnement ne peut ni ne doit être le seul levier nous permettant de dégager les marges de manœuvre au service de nos politiques publiques.

C'est ainsi que sur le volet des recettes, toutes les sources possibles de financement restent d'actualité même si la priorité municipale est de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages.

↳ Les recettes tarifaires, qui font l'objet d'études approfondies afin d'être à la fois plus juste et mieux corrélée aux coûts réels des services.

Une première mesure votée en fin d'exercice 2016 vise la revalorisation des redevances d'occupation commerciale du domaine public.

↳ La prospection sur des financements extérieurs et innovants est développée.

↳ Le recours à l'emprunt, enfin, qui fait partie de nos leviers d'action à condition que l'endettement soit corrélé à nos capacités de financement.

↳ Une meilleure gestion du patrimoine communal, une gestion dynamique du patrimoine permet mais de manière ponctuelle de trouver des ressources budgétaires par la cession de certains biens immobiliers tout en maîtrisant la destination.

La réhabilitation de certains biens permet également de mettre fin à des locations coûteuses.

Le sérieux budgétaire aujourd'hui, c'est considérer qu'aucun de ces leviers pris isolément ne peut nous permettre de répondre de façon satisfaisante à la nécessité de développer la Ville. Par conséquent la construction budgétaire 2017 a eu pour cap depuis le début du processus entamé depuis plus d'un an, et jusqu'à aujourd'hui, de trouver l'équilibre le plus satisfaisant entre tous ces leviers à notre disposition.

Les objectifs fixés au sein de ce projet de budget 2017 et à venir seront les suivants :

☞ Construire une démocratie vivante avec les citoyens à travers nos rencontres avec les habitants de tous les quartiers de la Ville.

☞ Valoriser notre cadre de vie.

☞ Favoriser les travaux en régie au niveau de la voirie et du patrimoine bâti.

☞ Entretien notre patrimoine HISTORIQUE trop longtemps délaissé.

☞ Préserver les espaces verts de notre commune.

☞ Améliorer la communication à travers le journal municipal et l'installation de panneaux d'information.

☞ Investir dans l'éducation et la jeunesse par le biais de nouvelles activités périscolaires, par un nouveau plan numérique dans les écoles.

☞ Etendre les dispositifs d'aide à la personne pour nos séniors.

☞ Améliorer la politique de la petite enfance.

☞ Agir sur l'emploi en étroite collaborations avec les services de la CAPA.

☞ Accompagner les associations qui agissent pour et avec les Ajacciens.

☞ Dynamiser la vie culturelle et sportive avec l'aide de partenaires privés.

☞ Rassembler les habitants autour d'événements festifs et citoyens comme le Carnaval, le city trail et les animations de fin d'année.

Tous ces objectifs doivent à partir de 2017 être réalisés à moyens constants.

C'est pourquoi le montant prévu des dépenses réelles de fonctionnement pour 2017 est quasi équivalent de celui réalisé en 2016.



### 5.1.1 En Recettes réelles de fonctionnement

Toutes les collectivités locales étant concernées par l'effort de redressement des finances publiques, il ne faut pas s'attendre à une progression des subventions de fonctionnement en provenance des collectivités locales (Collectivité territoriale, Conseil Départemental et Caf pour ce qui nous concerne) bien au contraire. L'Etat et ses services déconcentrés ont évidemment les mêmes préoccupations. Là encore, la réduction des recettes imposera de changer nos organisations, de trouver de nouveaux équilibres et par conséquent de prioriser nos actions.

Les perspectives de recettes sont inquiétantes : la baisse des dotations de l'Etat continue à s'accroître et les recettes fiscales ne retrouveront un réel dynamisme par leurs bases qu'à la faveur d'une amélioration de la conjoncture économique.

L'exercice 2017 présente près de 5.0 M€ de moins de dotations annuelles de l'Etat que celles perçues au titre de l'exercice 2014 soit une perte globale calculée de près de 12 millions d'euros sur la période 2014-2017.

	2014	2015	2016	2017
Baisse des dotations de l'Etat pour la Ville d'Ajaccio	0,6 M€	0,6 M€	0,6 M€	0,6 M€
		1,7 M€	1,7 M€	1,7 M€
			1,7 M€	1,7 M€
				1,0 M€
<b>CUMUL</b>	0,6 M€	2,3 M€	4,0 M€	5,0 M€

Soit une perte globale des ressources de 12 M€ sur 4 ans

#### ➤ **Le chapitre 70 : Produits des services et du domaine**

Les recettes du chapitre 70 devraient atteindre 6.500 M€ en 2017 (en augmentation de 16.8 % par rapport au BP 2016, et de + 3.0 % par rapport au CA 2016 projeté).

Ces recettes se décomposent en deux groupes :

- Les redevances en provenance des domaines et des usagers des services, notamment de la restauration scolaire, des centres de loisirs, des crèches et des écoles ;
- Les recettes liées à la refacturation aux différents budgets annexes et régies (salaires et divers).

➤ **Le Chapitre 73 : Impôts et taxes :**

Une progression de ce chapitre devrait être anticipée en 2017 par rapport aux inscriptions du budget 2016 et s'explique avec les éléments suivants, mais les états fiscaux dernièrement reçus ne sont pas conformes à nos attentes.

La fiscalité directe locale :

Les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière sur le foncier non bâti seront reconduits ; aucune hausse des taux d'imposition n'est prévue en 2017. L'Assemblée Nationale a permis de conserver une dynamique très faible des bases fiscales en maintenant une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives à 0.4 %, en ligne avec l'inflation. Ainsi l'accroissement du produit fiscal sera exclusivement lié à l'actualisation des valeurs locatives décidée par le parlement.

L'exercice 2016 a vu l'application des délibérations votées en septembre 2015 sur l'abattement de la TH (délibération 2015-307) et la taxation des résidences secondaires (délibération 2015-308). Par ailleurs, une notification accompagnant les états fiscaux 1259, nous informait d'une possible surévaluation des bases prévisionnelles de taxe d'habitation de 2016. Cette surestimation résultait du fait de l'impossibilité de prendre en compte la mesure prévue à l'article 75 de loi de finances pour 2016. Si la collectivité était concernée, nous serions susceptibles de constater une diminution des produits définitifs de taxe d'habitation par rapport à ce qui ressortait des bases prévisionnelles de TH. Selon les états fiscaux fournis, nos premières bases de calcul, et avec application des nouvelles délibérations, le produit fiscal attendu pour 2016 était estimé à 32,687 M€. Et bien évidemment la Ville a bien été fortement impactée par cette nouvelle mesure. En effet la perte constatée en fin d'exercice budgétaire est de l'ordre de 620 000 €.

Mais le produit attendu au niveau de la taxe d'habitation n'est pas conforme à ce qu'il devrait être.

Aussi, nous avons sollicité par courrier les services de la direction régionale des services fiscaux car il y a eu certaines omissions concernant les bases de calculs.

Cependant, pour le BP 2017, en attendant une réponse des services fiscaux qui devrait apporter les corrections attendues, le principe de la plus grande prudence est appliqué dans le produit affiché.



ETAT 1288 M							
	CA 2015			PREVISIONNEL 2016			
	TH	TF	TFPNB	TH	TF	TFPNB	TH RS
BASES	76 647 530	74 520 264	184 065	76 717 288	75 874 651	175 943	
TAUX	22.72%	18.40%	46.24%	22.72%	18.40%	46.24%	
PRODUITS	17 414 319	13 711 729	85 112	17 430 168	13 960 936	81 356	595 960
TOTAL DES PRODUITS		<b>31 211 159</b>				<b>32 068 420</b>	
ROLE SUPPLEMENTAIRES		<b>307 979</b>					
TOTAL PERCU		<b>31 619 138</b>					

ETAT 1259							
	CA 2015			PREVISIONNEL 2016			
	TH	TF	TFPNB	TH	TF	TFPNB	TH RS
BASES	76 157 000	74 462 000	207 200	79 437 000	75 618 000	186 000	
TAUX	22.72%	18.40%	46.24%	22.72%	18.40%	46.24%	
PRODUITS	17 302 870	13 701 008	95 809	18 048 086	13 913 712	86 006	639 986
TOTAL A PERCEVOIR		<b>31 099 688</b>				<b>32 687 791</b>	

DIFFERENTIEL APRES CORRECTION SERVICES FISCAUX EN BASE							
	CA 2015			BASES FINALES 2016			
	TH	TF	TFPNB	TH	TF	TFPNB	TH RS
ETAT 1259	76 157 000	74 462 000	207 200	79 437 000	75 618 000	186 000	
PREV 1288	76 647 530	74 520 264	184 065	76 717 288	75 874 651	175 943	
DIFFERENCE	490 530	58 264	-23 135	-2 719 712	256 651	-10 057	0
TOTAL		<b>525 659</b>			<b>-2 473 118</b>		

DIFFERENTIEL APRES CORRECTION SERVICES FISCAUX EN EUROS HORS ROLES SUPPLEMENTAIRES							
	CA 2015			CA 2016			
	TH	TF	TFPNB	TH	TF	TFPNB	TH RS
ETAT 1259	17 302 870	13 701 008	95 809	18 048 086	13 913 712	86 006	639 986
PREV 1288	17 414 319	13 711 729	85 112	17 430 168	13 960 936	81 356	595 960
DIFFERENCE	111 449	10 721	-10 697	-617 918	47 224	-4 650	-44 026
TOTAL		<b>111 473</b>			<b>-619 370</b>		

**Le montant attendu est de 32 400 000 €** en incluant la majoration forfaitaire à 40 % sur les résidences secondaires.

Un travail est également lancé en collaboration avec les services de l'Etat sur les logements vacants.

Il devrait porter ses fruits en cours d'exercice budgétaire 2017.

Les dotations de la communauté d'agglomération du pays ajaccien :

Comme chaque année, la Communauté d'Agglomération verse à la Ville une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui évolue en très légère hausse en fonction du « panier fiscal » de la Capa et une attribution de compensation (AC). Depuis 2001 celle-ci était figée à **19.664 M€**. Suite au transfert de charges du programme Plie (délibération 2016/249), en 2016, cette dotation a été minorée de 0.335 M€.

2017 verra le transfert de l'office municipal du tourisme ; Nous sommes en attente de la décision de la commission locale d'évaluation des charges à transférer (CLECT). Il ne nous est pas possible à ce jour de chiffrer le coût exact de ce transfert.

Le FPIC :

Nous envisageons donc une inscription identique à 2016 soit **1 125 000 €**.

Les autres impôts et taxes :

Le produit attendu sur la taxe sur l'électricité sera elle en légère augmentation suite à l'application de la délibération 2016/254.

Concernant la taxe de séjour, celle-ci devra faire l'objet d'un transfert vers la Capa suite au transfert de l'office municipal du tourisme. (Cf AC). Sur ce poste nous sommes également en attente de la proposition de la CLECT.

➤ **Le Chapitre 74 : Dotations subventions et participations :**

Une stagnation de ce chapitre à hauteur de 21.5 millions d'euros est prévue en 2017 par rapport aux inscriptions du BP 2016 et s'explique avec les éléments suivants :

Les dotations provenant de l'Etat :

La poursuite jusqu'en 2017 de la baisse significative du principal concours financier de l'Etat (DGF) à hauteur de 11 Md€ sur la triennale 2015 -2017 dont 57% sont portés par le bloc communal continue à peser de manière sensible, même si le projet de réforme réduit cette année pourrait amortir quelque peu ces baisses pour notre commune.

Nature des dotations	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	DOB 2017
<b>Dotation Forfaitaire</b>	14 188 749	13 664 544	11 894 517	10 253 715	9 368 000
<b>Dotation Solidarité Urbaine</b>	1 216 580	1 216 580	1 216 580	1 216 580	1 377 000
<b>Dotation Nationale de Péréquation</b>	1 260 420	1 435 113	1 470 326	1 686 436	1 685 000
<b>Total DGF</b>	<b>16 665 749</b>	<b>16 316 237</b>	<b>14 581 423</b>	<b>13 156 731</b>	<b>12 430 000</b>
<b>Dotation Générale de Décentralisation</b>	771 984	759 984	769 984	765 000	765 000
<b>Autres dotations</b>	29 515	29 770	30 013	28 962	29 000
<b>Total des Dotations</b>	<b>17 467 248</b>	<b>17 105 991</b>	<b>15 381 420</b>	<b>13 950 693</b>	<b>13 224 000</b>
<b>Evolution en €</b>	41 792	- 361 257	- 1 724 571	- 1 430 727	-726 693
<b>Evolution en %</b>	0.24 %	- 2.07 %	-10.09 %	- 9.31 %	-5.22 %

Au global la dotation globale de fonctionnement affiche une baisse envisagée de 727 000 € entre 2016 et 2017. Soit près de 10 207 000 € de perte de recettes constatée pour la ville entre 2014 et 2017.

La répartition de la dotation de solidarité urbaine sera revue dès 2017, comme le souhaitait le Comité des finances locales et le groupe de travail parlementaire. Pour éviter le saupoudrage, la DSU sera réservée au deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants contre les trois quarts aujourd'hui (soit 668 communes au lieu de 751). Ajaccio classée au 590ème rang va récupérer un peu de dynamique. Nous pouvons envisager une recette complémentaire de 160 000 € environ.

Les autres dotations ne devraient pas subir normalement de variations notables entre 2016 et 2017.



Les compensations fiscales :

Ces dotations sont versées aux collectivités locales pour compenser les exonérations accordées par l'Etat aux contribuables en matière de taxe professionnelle, taxe d'habitation, foncier bâti ou non bâti.

Nature des dotations	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	DOB 2017
Compensation TP	378 237	297 712	196 690	166 808	100 000
Compensation TF	153 829	146 599	113 931	115 781	100 000
Compensation TH	2 073 686	2 074 971	2 265 022	1 963 872	2 227 000
<b>Total des compensations</b>	<b>2 605 752</b>	<b>2 519 282</b>	<b>2 575 643</b>	<b>2 246 461</b>	<b>2 427 000</b>
<b>Evolution en €</b>		<b>-86 470</b>	<b>+ 56 361</b>	<b>-329 182</b>	<b>+ 180 539</b>

Sur ces compensations de nombreuses difficultés identiques à celles du reversement de fiscalité sur la TH (cf. chap.73) sont apparues pour anticiper les variations annuelles effectives de ces compensations, difficultés qui justifient des inscriptions budgétaires des plus prudentes.

En 2014-2015-2016 l'Etat a changé le statut des allègements de TH de certaines catégories de contribuables en lien avec l'impôt sur le revenu. Ainsi les exonérations de plusieurs centaines de milliers de foyers ont mué en dégrèvements en 2015 pour redevenir des exonérations en 2016.

**Impact sur les compensations de TH des allers retours exonérations-dégrèvements**

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Statut des allègements	Exonérations	Exonérations	Dégrèvements	Exonérations	Exonérations
Effet sur les bases taxables de TH en N	-	Neutre	Hausse	Baisse	Neutre
Effet de la compensation d'exo de TH en N+1			Neutre	Baisse	Hausse

Les subventions et participations :

Les principales inscriptions en 2017 concernant les subventions sont :

- La subvention du département concernant l'allègement des charges financières à hauteur de 1,100 M€.
- Le montant des participations de l'état sur les emplois aidés (cf. section sur le chapitre 012) est inscrit à hauteur 950 K€.
- Les participations de la CAF au titre du fonctionnement des structures de la petite enfance (crèches et clsh) des activités des maisons de quartiers pour 2.6 millions d'euros.
- Les subventions provenant de la CTC au titre de la convention culture 2017 (musée Fesch, bibliothèque municipale et animations culturelles).

A cet instant ne sont prévues au sein de ce chapitre, comme les années précédentes, que les subventions et participations dites « certaines » ; c'est-à-dire celles dont le principe est notifié soit par un arrêté d'attribution, soit une convention signée. Celles non actées au moment du vote du budget primitif feront l'objet d'inscriptions nouvelles dès réception des justificatifs.

➤ **Le Chapitre 76 : produits financiers :**

Il s'agit de l'aide au fonds de soutien : les montants des aides allouées, selon les contrats et selon les modalités de prise en charge, sont les suivants :

- **938 667.60 €** sur le contrat MPH2748883 1<sup>er</sup> refinancement  
Pour un taux de prise en charge de 36.27%
- **4 018 212.96 €** sur le contrat MPH2748883 2<sup>ème</sup> refinancement  
Pour un taux de prise en charge : 36.27%
- **3 392.56 €** sur le contrat MON 260928  
Pour un taux de prise en charge de 11.50%

⇒ Soit un total d'aide de **4 960 273.12 €**

Les versements de ces aides seront échelonnés sur 14 ans soit un versement annuel de 354 000 € environ.

➤ **Les Autres chapitres budgétaires : chapitre 75, chapitre 77 chapitre 013**

Au sein de ces différents chapitres les inscriptions budgétaires pour l'année 2017 n'appellent pas d'observations particulières par rapports à celles inscrites en 2016.

**Les recettes réelles de fonctionnement atteindraient, selon cette prospective détaillée 91,400 M€ au budget 2017, soit une légère progression de moins de 1% par rapport aux prévisions du budget primitif 2016.**

**5.1.2 En Dépenses réelles de fonctionnement :**

➤ **Les charges à caractère général – Chapitre 011**

En dehors de certains postes dont les évolutions sont contraintes par des facteurs exogènes ou des extensions de périmètre voir des obtentions de subventions dès le vote du budget primitif, ces dépenses ne pourront être supérieures aux résultats projeté de l'exercice antérieur.

Les postes concernés par des évolutions ont été anticipés dans le cadrage budgétaire, ils sont les suivants : acquisition de repas dans le cadre de la restauration scolaire (progression liée à l'évolution du nombre de rationnaires dans les cantines scolaires, dépense compensée par



une progression de recettes), chauffage et combustibles, contrats d'entretien et maintenance, locations immobilières et mobilières, primes d'assurances.

La constriction des dépenses à caractère général est un enjeu crucial pour les années à venir. Un plan d'ajustement des dépenses courantes est en cours de réalisation. Il est mené conjointement par les services de la Ville, la direction de services financiers et le contrôle de gestion. Notre volonté n'est pas de réduire arbitrairement des services à la population mais bien de construire, face au défi imposé, les services qui répondent aux attentes actuelles de la population ajaccienne et qui nous permettrons de développer et de renforcer l'attractivité de la Ville.

La ville continue à travailler sur la rationalisation de ses achats. Un travail plus particulier est en cours pour l'exercice 2017 sur la téléphonie et le nettoyage des locaux.

**Ainsi le total du chapitre 011 devrait être maintenu à 15.4 millions d'euros.**

#### ➤ Les charges de gestion courante – Chapitre 65

**Avec un montant plafonné à 9.5 millions d'euros environ**, la Ville continuera d'apporter son soutien aux différents partenaires qui animent la vie locale malgré les exigences d'économies imposées par la réalité budgétaire.

Les contributions aux partenaires publics CCAS, caisse des écoles, ainsi que les participations obligatoires versées Ecole nationale de musique, SDIS restent à un niveau équivalent à l'exercice précédent.

Quant aux subventions aux associations, la raréfaction des recettes résultant de la baisse des dotations de l'Etat oblige la majorité des collectivités locales à revoir cette enveloppe financière. La ville d'Ajaccio se doit de maîtriser encore plus cette année sa participation au tissu associatif local en conservant une enveloppe globale stable, voire en légère baisse.

Avec la mise en place d'un règlement des associations, les demandes de subvention sont cadrées et font l'objet d'un examen minutieux afin d'optimiser les aides de la commune au bénéfice des actions locales et des projets les plus appropriés.

Malgré les demandes croissantes en provenance du secteur associatif, lui aussi fortement impacté par la baisse des financements, l'enveloppe allouée aux subventions versées aux associations doit également être maîtrisée et adaptée à la baisse des moyens disponibles.

Face à cet environnement financier de plus en plus contraint et pour continuer à soutenir la vie associative qui est une préoccupation forte de la municipalité, de nouvelles formes de collaboration (humaine et matérielle) avec le monde associatif et une mutualisation des moyens mis à disposition sont engagées grâce à un travail collaboratif plus important.

#### ➤ Charges Financières – Chapitre 66

Les crédits alloués au paiement des intérêts de la dette seront en très forte diminution en depuis 2016. Cette baisse est due pour l'essentiel au refinancement de l'emprunt toxique sur l'EUR/CHF effectué en 2015. L'inscription concernant les charges financières avoisinera les 2,7 M€.

Evolution des charges financières du CA 2013 aux OB 2017 :

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	OB 2017
<b>Intérêts de la dette</b>	4 067 785	3 260 513	2 540 660	4 441 770	2 603 055
dont Intérêts payés	3 319 405	3 237 667	2 660 303	4 205 330	2 753 000
dont Icne	748 380	22 846	-119 643	236 440	-149 945
<b>taux d'intérêt moyen de la dette pour la période</b>	<b>5.67%</b>	<b>6.11%</b>	<b>3.56%</b>	<b>5.96%</b>	<b>3.54%</b>

### ➤ Les charges de personnel – Chapitre 012

C'est sans doute la nouveauté la plus importante du DOB issue de la loi NOTRe. Celui-ci doit désormais comporter des données relatives aux orientations choisies en matière de structure des effectifs, temps de travail et charges de personnel.

L'inscription concernant les charges de personnel avoisinera pour l'exercice 2017 les 63 M€.

Avec près de 69% de notre budget de fonctionnement mobilisé par la masse salariale, il est essentiel que notre organigramme des services et notre structure de personnel correspondent au plus près aux besoins effectifs de la collectivité et au niveau de service public que nous souhaitons offrir aux Ajacciens, à savoir, le meilleur possible.

### Voici les données demandées dans le cadre de la loi Notre.

#### Les Avantages en nature :

- **Participation Financière de la VILLE aux Contrats des Mutuelles Labellisées :**

Depuis 2012, la MAIRIE d'AJACCIO participe au financement d'un contrat d'assurance-santé complémentaire souscrit par ses agents territoriaux.

Pour être éligibles, les contrats de ces mutuelles doivent avoir été labellisés.

La participation de la VILLE pour chaque agent est de 1.00 euro par mois.

Evolution sur les 4 années :

Année	Nb D'agents	Montant Total
<b>2013</b>	<b>123</b>	<b>1410</b>
<b>2014</b>	<b>80</b>	<b>872</b>
<b>2015</b>	<b>76</b>	<b>815</b>
<b>2016</b>	<b>61</b>	<b>720</b>

- **Participation Financière de la VILLE aux Contrats de Prévoyance MNT :**

Par délibération n°2012/208 du Jeudi 4 octobre 2012 le Conseil Municipal a autorisé le recours à la procédure de convention de participation pour le risque prévoyance.



C'est la MNT qui a été choisit pour prestataire.

La participation de la VILLE a débuté en 01/2014 et se décompose comme suit :

Indice Majoré de L'agent	Participation Mensuelle de la VILLE
A partir de 351	5.00
A partir de 451	3.00
A partir de 551	2.00

Evolution sur les 3 années :

Année	Nb d'Agents	Montant
2014	370	12 794,00
2015	383	21 222,00
2016	379	21 345,00

- **Participation Financière de la VILLE aux frais de transport des agents publics :**

L'application du décret n°2010-676 du 21 juin 2010 donne la possibilité aux Collectivités Territoriales de prendre en charge partiellement le prix des titres d'abonnements correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence et leur lieu de travail.

Une Convention entre la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et la Mairie d'Ajaccio a été signée permettant une participation de l'employeur à hauteur de 50% du coût des abonnements.

Ainsi la MAIRIE d'AJACCIO rembourse 50% de l'abonnement aux TCA des agents publics soit 10.00 euros par mois.

En 2012 dans le cadre de la politique de stationnement mise en place pour les agents municipaux, il a été acté par délibération n°2012/98 du mercredi 18 avril 2012, de rembourser 20 euros mensuels sur les abonnements pris par les agents publics.

Année	Nb d'Agents	Montant
2013	248	28 976,50
2014	240	26 886,50
2015	210	26 432,50
2016	194	23 964,50

- **Les logements de fonction :**

Il s'agit en fait des avantages déclarés par la ville et qui concernent l'ensemble de ses agents logés pour nécessité absolue de service.

Année	Nb d'Agents	Montant
2013	12	24 256,80
2014	12	24 256,80
2015	15	33 216,10
2016	14	27 256,10

- **Les Tickets Restaurants :**

En Janvier 2004 la Ville a instauré l'attribution de tickets-restaurant pour les personnels communaux. Depuis le 1er Janvier 2014 la valeur des tickets-restaurant a été augmentée pour s'élever à **8 € 00**.

La répartition de la prise en charge, reste inchangée. La Ville participe toujours à hauteur de 60 % (4€80) et l'agent à 40 % (3€20).

Le nombre maximum de tickets pouvant être attribué mensuellement est fixé à 18, de janvier à novembre, et à 15 pour le mois de décembre.

Les jours de travail comptabilisés pour l'attribution des tickets sont des jours effectivement travaillés. En cas d'absence de l'agent (sauf congés annuels), le nombre de tickets est donc réduit proportionnellement au nombre de jours d'absence.

Année	Nb d'Agents	Montant
2013	1261	1 730 665,75
2014	1327	1 932 336,00
2015	1342	1 987 696,00
2016	1371	1 999 568,00

### Le temps de Travail

Le temps de travail des agents est à minima de 35 heures hebdomadaires conformément au décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif au temps de travail. La VILLE compte cependant des agents à temps non complet dont le temps de travail est inférieur à 28 heures hebdomadaires.

Au 31 décembre 2016, **1332 Fonctionnaires** sur emploi permanent (Titulaires et Stagiaires) ont été rémunérés dont 74 à temps non complet.



Depuis 2013 la proportion des agents Fonctionnaires à temps non complet a été diminuée :

Année	Nb de Fonctionnaires	Dont Agents à temps non complet	Evolution
2013	1324	78	
2014	1400	91	0,61%
2015	1357	85	-0,24%
2016	1332	74	-0,71%

Pour les agents à temps non complet la répartition du temps de travail est la suivante :

Année	Agents à temps non complet	Agents Moins de 28h00	Agents à 28h00
2013	78	26	52
2014	91	26	65
2015	85	16	69
2016	74	9	65

Au 31 décembre 2016, **202 Contractuels** sur emploi permanent (Agents en CDI, Agents en remplacement de fonctionnaires), hors Contrats aidés et Apprentis ont été rémunérés dont 37 à temps non complet.

Année	Nb de Contractuels	Dont Agents à temps non complet	Evolution
2013	121	28	
2014	130	24	-4,87%
2015	116	18	-2,94%
2016	202	37	2,80%

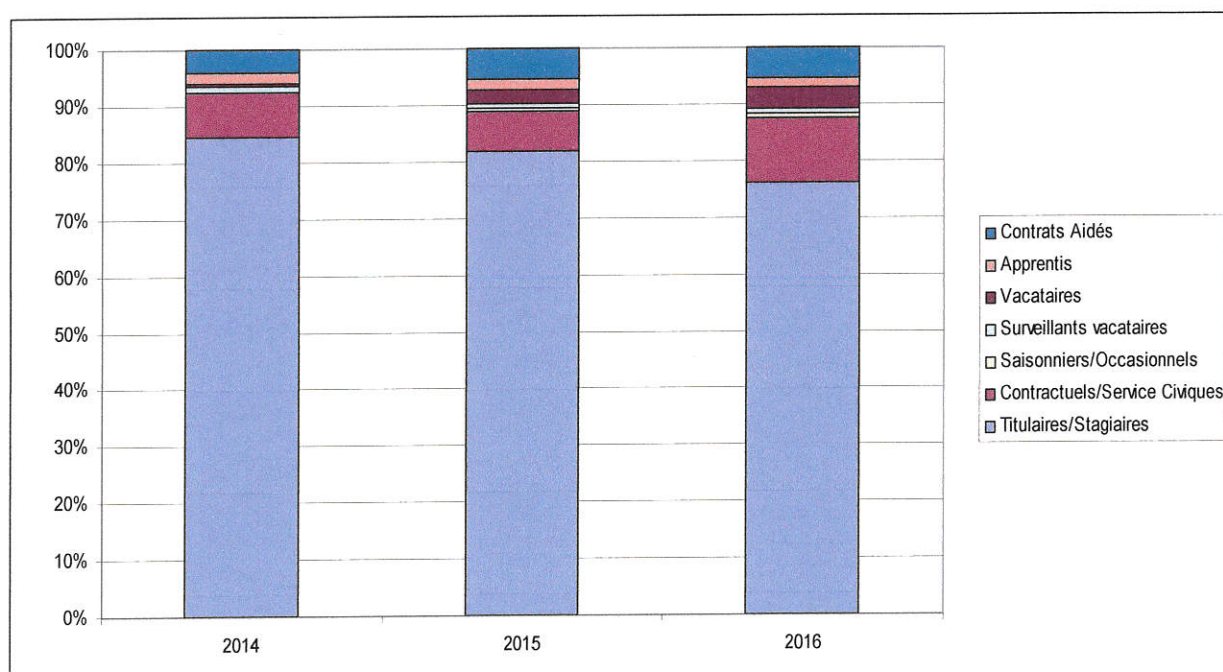
Pour les agents à temps non complet la répartition du temps de travail est la suivante :

Année	Agents à temps non complet	Agents Moins de 28h00	Agents à 28h00
2013	28	18	10
2014	24	11	13
2015	18	7	11
2016	37	6	31

### Les Effectifs :

Au 31 décembre 2016 la répartition des effectifs est la suivante :

Nombre d'agents payés	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Titulaires/Stagiaires	1400	1357	1332
Contractuels/Service Civiques	130	116	202
Saisonniers/Occasionnels		9	16
Surveillants vacataires	15	13	13
Vacataires	12	41	66
Apprentis	30	29	30
Contrats Aidés	67	91	93





La répartition par filières des Fonctionnaires sur emploi permanent :

Filières	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Administrative	332	315	322
Technique	591	574	561
Animation	76	76	74
Culturelle	81	80	79
Médico-Social	64	63	61
Police	36	39	41
Social	197	190	176
Sport	13	12	11
Autres	10	8	7
	<b>1400</b>	<b>1357</b>	<b>1332</b>

La répartition par catégories des Fonctionnaires sur emploi permanent :

Catégories	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
A	73	73	78
B	103	96	105
C	1224	1188	1149
	<b>1400</b>	<b>1357</b>	<b>1332</b>

#### Le régime indemnitaire :

Le régime indemnitaire (NBI compris) de la Ville a évolué de la façon suivante :

- 2014 : 5 630 445.64 euros
- 2015 : 5 889 870.10 euros
- 2016 : 6 283 392.93 euros

Il y a donc une augmentation régulière de la part du régime indemnitaire entre 2014 et 2016.

Sur l'année 2015, une harmonisation des régimes indemnitaires des Directeurs et Chefs de service a été mise en place.

De même, il est important de préciser que sur l'année 2016 tous les agents n'ayant pas de régime indemnitaire se sont vu accordés un régime indemnitaire de base IAT (Taux 1) et IEMP (Taux 1). Ce qui a représenté environ 180 agents.

Sur la même année une revalorisation des régimes indemnitaires des agents suivants a été appliquée :

- Agents des Restaurants Scolaires
- Agents de l'Education et Vie Scolaire à temps non complet
- Agents de la Propreté Urbaine
- Agents de la Police Municipale

Le CA 2016 devrait aboutir à un montant de 62.235 M€ au niveau de la masse salariale.

Il est prévu de maintenir ce montant en 2017 sous les 63 M€ en ajustant le GVT à 1.15% et en faisant un travail au cas par cas du remplacement des agents partant à la retraite, le nombre de départ à la retraite en 2017 est de 21, il sera proche de 40 sur l'exercice 2018.

**Au cours des 2 derniers exercices budgétaires, comme nous l'avons expliqué lors des débats budgétaires, la municipalité a dû pallier à de nombreuses carences opérationnelles et réglementaires au niveau des effectifs - malgré une charge affectée à la masse salariale très importante – au regard du service rendu à la population et au regard de compétences supplémentaires à assumer.**

**Cela a contribué à l'augmentation structurelle de la masse salariale.**

**A partir de l'exercice 2017, l'objectif à atteindre est de stabiliser le montant affecté à la masse salariale en ajustant son augmentation mécanique avec les départs à la retraite.**

**Pour ce faire, un travail minutieux est engagé dans les services sous la direction du contrôle de gestion.**

**Cet objectif ne peut être atteint qu'après une analyse fine de l'absentéisme et des mesures à prendre pour y remédier.**

## **5.2 Le budget d'investissement pour 2017.**

Le recul des marges de manœuvre financières qui touche les collectivités locales depuis 2014 et auquel n'échappe pas la ville d'Ajaccio rend difficile le maintien de l'évolution de l'épargne brute au fil des années. La poursuite des efforts nécessaires de maîtrise des dépenses de fonctionnement demeure néanmoins la pierre angulaire de l'équilibre budgétaire de la ville. Quant aux investissements, il faut poursuivre une programmation stratégique de l'investissement local en privilégiant les investissements productifs d'économies de fonctionnement.

Enfin, la dynamique souhaitée en matière d'investissement dépendra également de la concrétisation de financements venant de l'Etat, de la Région, du Département, voir de l'Europe par le biais du Feder qui sont nos principaux partenaires financiers.

**Pour 2017, au budget principal il est prévu en dépenses d'équipements (chapitres 20.21.23 hors 204 et acquisition foncières) de dépenser près de 15 M€ contre 9 M€ en 2016.**

**Ce n'est autre que la poursuite de notre PPI et de notre volonté d'investir, pour l'amélioration du patrimoine de la ville, la réhabilitation du cœur historique, l'entretien des routes, la sécurité et la création de nouvelles structures à destination de nos concitoyens.**

**Il faut ajouter à cette somme les 16 M€ de travaux liés au PRU pour l'exercice 2017.**

Ces investissements, réinjectés dans l'économie locale soutiennent pour une large part nos entreprises locales dans leur développement, tout en offrant à la population une ville avec une bonne qualité de vie.

**Ces dépenses sont couvertes par un montant de recettes, hors RAR et excédent d'investissement reporté qui affiche près de 22.7 M€ dont près de 6.0 M€ provenant de nos partenaires institutionnels.**

Les RAR et remboursement du capital se chiffrent à près de 12.5 M€ en dépenses pour 2017 et les RAR et l'excédent 2016 reporté en recettes se chiffrent à près de 8.8 M€.

**Soit en dépenses et en recettes près de 31.5 M€ affichés en 2017.**



### 5.2.1 En Recettes d'Investissement

#### ➤ **Dotations et fonds propres – Chapitre 10**

Ce chapitre devrait totaliser près de 3.5 M€ en 2017 et son détail est le suivant :

- Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sur les investissements réalisés en 2016 : c'est une somme de 1.0 M€ qui est attendue.
- La taxe d'aménagement (TA) est envisagée au niveau de 2.5 M€ soit 900 K€ de plus qu'au BP 2016. En effet un travail très approfondi de la cellule fiscalité a fait apparaître un manque à gagner pour la ville qui se chiffre à plus de 5 M€. Les services de l'Etat ont commencé « à rectifier le tir » suite à notre travail en synergie avec la DDTM décidée en 2015 en accord avec la DGFIP.

#### ➤ **Subventions et participations – Chapitre 13**

La prospective budgétaire pour l'exercice 2017 anticipe un niveau de subventions de 8.629 M€ hors reports 2016 réparti comme suit :

- Le produit des amendes de police est prévu comme l'an passé à une hauteur de 800 K€ en attendant la notification officielle de services préfectoraux.
- Les subventions d'équipement provenant des partenaires institutionnels à hauteur de 6 M€ (CTC/UE).
- La subvention du département pour allègement du capital de la dette à hauteur de 1.829 M€.

#### ➤ **Emprunts – Chapitre 16**

La maîtrise depuis 3 exercices du recours à emprunts sur l'exercice, calibré au plus juste des besoins de financement des investissements, permette à la Ville de disposer de ratios d'endettement inférieurs à la moyenne des villes de sa strate, évitant ainsi de faire peser sur les générations futures les choix faits sur ce mandat.

S'agissant des emprunts nouveaux, c'est un montant compris entre 5 et 6 millions qui est envisagé, montant très inférieur aux remboursements du capital des emprunts prévus sur 2017 (7.6 millions d'euros). Ainsi, l'objectif fixé dans le cadre des orientations budgétaires est bien de réduire le niveau de l'encours de la dette du budget principal de la ville comme cela a été le cas depuis 2014.

#### ➤ **Les autres chapitres budgétaires**

Une prévision, à ce jour, en matière de cessions immobilières est prévue pour un montant de 0,8 M€.

Les autres ressources de la section sont des opérations d'ordre provenant de la section de fonctionnement. Elles sont composées des opérations d'amortissements à hauteur de 2,4 M€ et d'étalement de charges financières pour 1,1 M€.

De plus, la bonne santé financière de notre section d'investissement fait apparaître un excédent d'investissement reporté de plus de 6.5 M€ et des reste à réaliser pour plus de 2.3 M€.

### **5.2.2 En Dépenses d'Investissement**

#### **➤ Remboursement de subventions ou dotations – Chapitre 10**

L'inscription en 2016 de 0,48 M€ correspond au remboursement du solde du préfinancement du FCTVA sur les investissements réalisées en 2015. (cf. explications fournies dans la délibération 2015/357 du 28 septembre).

#### **➤ Emprunts et dettes assimilées – Chapitre 16**

Le remboursement du capital des emprunts en 2017 atteindra le montant de 7,6 M€.

#### **➤ Participations et créances rattachées – Chapitre 26**

Dans le cadre de la création de la Société Publique Locale, dont le principe a été acté par délibération n° 2014/159 du 30 juin 2014, il sera proposé au chapitre 26 la participation 2017 de la ville au capital de la SPL pour un montant de 65 000€.

#### **➤ Chapitre 20 à 23 Immobilisations et 204 subventions d'équipement**

#### **Les orientations d'investissements prévus en matière de travaux de proximité sur l'exercice 2017 se déclinent comme ci-après.**

Sur les 3 millions engagés en 2016, la moitié vient du PPI (1,5 millions), 500 000 € sont issus de demandes émanant des réunions publiques et 1 million viennent de besoins identifiés comme urgents pour des raisons de sécurité, de mise aux normes aux PMR ou d'hygiène. Ils ont été rendus possibles par des estimations moindres sur certaines opérations, par le décalage dans le temps d'opérations prévues en 2016 qui seront réalisées plus tard et dans le cadre de projets d'aménagement globaux (Bd Daniel CASANOVA).

#### **Propreté urbaine et de la logistique.**

La réorganisation et le renouvellement des équipements se poursuivront en 2017 avec le rapprochement vers le centre ville des services de la propreté urbaine (proximité, meilleure gestion des machines, gain en consommation et temps) et l'acquisition d'une nouvelle machine (7 machines ont été achetées en 2016).

La constitution du magasin central se poursuit : centralisation et rationalisation de l'achat et amélioration de la gestion des stocks.



Le renouvellement du parc automobile démarrera en 2017 par le remplacement d'une partie des véhicules loués par l'acquisition de véhicules électriques. Un budget de 795 000 € est demandé en investissement (280 000 € pour la PU et 515 000 € pour le renouvellement du parc).

#### L'environnement et les aménagements paysagers.

L'année 2017 voit arriver les obligations liées à la limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires.

La ville doit travailler à la qualité et à la simplification des aménagements paysagers. Il sera fait appel également à des prestations extérieures.

Il est envisagé avant le printemps la fin de l'aménagement du jardin de la STEP des sanguinaires dans l'enveloppe initiale prévue par la CAPA, la réponse au premier appel d'offre ayant été très inférieure aux estimations.

L'aménagement du parc BERTAULT sera réalisé pour 210 000 €.

#### Les labellisations : ville et village fleuris et Pavillon bleu.

Le dossier du label pavillon bleu sur la plage du TROTTEL est prêt à être envoyé. Celui de « ville et village fleuris » attend la mise en place du label au niveau départemental. La ville propose un programme de fleurissement et d'embellissement qui pourra lui permettre de répondre dès 2017 si le label est mis en place.

#### La pépinière :

En 2016, la serre existante a été restaurée et la plate forme de la nouvelle serre a été engagée. En 2017, il nous faut poursuivre, c'est-à-dire commencer les nouvelles productions et réaliser une nouvelle serre.

#### Les palmiers :

Il a été décidé le renforcement du traitement des palmiers contre le charançon rouge.

Par ailleurs, il convient de prévoir un budget d'investissement pour plantations liées à la proposition d'opérations pilotes de replantation.

Enfin, une action combinée avec les copropriétés privées doit être étudiée avec pour objectif : plus de réactivité dans le traitement des palmiers et un coût de traitement moindre.

#### Les plages :

Mise à jour du plan de balisage pour le rendre conforme aux usages des différentes plages.

Labellisation de la plage du TROTTEL au titre du pavillon bleu.

#### Le patrimoine viaire :

En matière de mise en valeur du cadre de vie (trottoirs et chaussées, éclairage), réalisation de la fin du PPI 2016 (report essentiellement la rue Chanoine MAESTRONI et la rue Gabriel PERI) et du PPI 2017 :

- remplacement de l'éclairage rue du pont d'ARCOLE : 28 000 €
- réfection de la rue POMPEANI : 220 000 €
- Bd Danièle CASANOVA (proposition de reporter et à intégrer dans l'aménagement de la ville génoise) : 210 000 €

- Rue de CASTIGLIONE (Jardins de l'Empereur) 180 000 € : redéfinir avec la DGA de Frédéric PETRUCCI les besoins urgents : parking à l'entrée de la MSP ? Valorisation de certains espaces ? réfection de certaines parties de la voie principale
- Rue Del PELLEGRINO : chaussée et trottoirs : 300 000 €
- Rue des Tamaris : 128 000 € (négociation en cours avec la copropriété)
- Elargissement d'une partie du chemin d'Acqualonga : 150 000 € (négociation foncière OK mais à finaliser)

Il conviendra également de réaliser des travaux dans le cadre de la mise en œuvre du PAVE : 100 000 € sur la base des priorités 1 définies.

Pour l'éclairage public, en 2017, la priorité portera sur la réalisation du schéma directeur de l'éclairage public dont les objectifs sont :

- Mise à jour du diagnostic
- Définition du plan d'actions sur 10 ans
- Définition des outils de mise en œuvre (régie, DSP, PPP...)
- Participation à l'appel à projets de la CTC et de l'AAUC

Certaines opérations prioritaires seront proposées en 2017 : BODICCIONE (cahier des charges en cours de finalisation) et une partie du Cours NAPOLEON pour des raisons de sécurité. Il conviendra d'aller rechercher des financements.

#### Service communal d'hygiène et de santé

Poursuite des missions principales du SCHS et notamment :

- finalisation du profil de vulnérabilité des plages et veille de la qualité des eaux de plage
- Dératisation et désinsectisation en recherchant de nouvelles manières de faire en combinaison avec le privé
- traitement de l'habitat insalubre
- Lutte contre les nuisances sonores
- suivi du plan de protection de l'atmosphère
- Lutte contre les espèces nuisibles
- Dépollution du terrain communal de BIANCARELLO

#### Etat civil et cimetières

Pour les cimetières, l'année 2017 sera consacrée à la création de nouvelles concessions :

- Lancement d'une nouvelle procédure d'abandon de concessions sur les sanguinaires et poursuite de la mise en œuvre de la récupération d'espaces nouveaux à St Antoine
- Réalisation de l'extension du cimetière de St Antoine (allée T)
- Réalisation de l'extension du cimetière des sanguinaires.



## Les orientations budgétaires 2017 au niveau des travaux dits structurants :

### Entretien et modernisation du patrimoine.

L'analyse technique, réalisée fin 2015, sur le patrimoine communal a mis en évidence la nécessité d'intervenir rapidement pour entretenir et moderniser nos équipements. Près de 7 M€ ont ainsi été envisagés dans la Programmation Pluriannuelle d'investissement voté en 2016.

Sur l'année 2016, près de 2.6 M€ ont été investis, dans les opérations d'entretien ou de mise aux normes du patrimoine répartis suivant les fonctions entre les travaux dans les différents équipements de la commune.

- Les bâtiments (administratifs, culturels, cultuels, scolaires, sportifs, petite enfance...),
- Les équipements sportifs de plein air,
- Les cimetières,
- Les espaces publics,
- Les systèmes de sécurité (vidéo surveillance, contrôle d'accès).

De nouveaux besoins sont apparus au cours de l'année 2016. Près de 3 M€ sont ainsi nécessaires pour satisfaire les orientations politiques notamment en ce qui concerne :

- le renforcement de la dalle de la place du Diamant,
- la mise en place de la vidéo verbalisation,
- la réalisation d'un antiquarium pour la mise en valeur des vestiges du baptistère San Ghjuva,
- la mise en accessibilité des bâtiments communaux conformément à notre ADAP,
- la sécurisation du canal de la Gravona en concertation avec la CAPA et le Conseil Départemental,
- les études de secteur sur le quartier des Jardins de l'empereur et les études de performance énergétique de notre patrimoine.

L'année 2017 verra se poursuivre l'effort réalisé, axé essentiellement vers la modernisation de nos équipements. Ainsi 5.8 M€ sont envisagés notamment pour le confortement de la place du Diamant, la mise aux normes de nos bâtiments, la réhabilitation de l'église St Roch, la modernisation de nos stades de Pietralba et du Stiletto, l'extension du cimetière de St Antoine et du cimetière marin, ainsi que pour la vidéo verbalisation.

### Les grands travaux de voirie urbaine et d'hydraulique.

Après une période d'études, la fin de l'année 2017 sera l'occasion de débiter la réalisation de travaux structurants qui permettront d'améliorer le confort et la sécurité des usagers. Il est notamment prévu :

- La fin des travaux d'aménagement de l'exécutoire de Cacalovo en mars 2017,
- La poursuite des travaux d'aménagement du **boulevard Mme Mère** pour un montant de **600 000 €** (coût global de 1,1 M€),
- Le début en octobre, les travaux hydrauliques et d'aménagement urbain de **l'avenue Beverini** (coût global de **2,9 M€**),
- Le début en fin d'année, des travaux d'aménagement urbain de la **traversée de Mezzavia** (coût global de **2,8 M€**),
- La poursuite des études **d'aménagement et d'hydraulique sur le Vazzio**.

La rénovation urbaine (ANRU) – voir page 46.

## 6) Les engagements pluriannuels en investissement PPI - (2017 – 2020).

BP 2016 - DGST - PPI							
domaine	nature des travaux	2 017	2 018	2 019	2 020		
		recette	recette	recette	recette	recette	recette
<b>Fonction 411 - SALLE DE SPORTS</b>							
CS 2016	<i>Gymnase des padules</i>						
sécurité	travaux électriques suite rapports bureau de contrôle	10 000 €					
financement ITI 59 %	<i>Gymnase St Jean</i>	60 000 €	35 400 €	435 600 €	257 004 €	108 900 €	64 251 €
financement ITI 59 %	<i>Halle des sports de Vignetta</i>			330 000 €	194 700 €	38 500 €	22 715 €
	étanchéité	100 000 €		100 000 €			
	menuiseries						
	douches						
	aire de gymnastique						
financement ITI 56 %	<i>gymnase Michel Bozzi</i>	300 000 €	168 000 €	606 600 €	339 696 €		- €
	étanchéité toiture et gésion EP	200 000 €					
<b>Fonction 411 - SALLE DE SPORTS</b>		<b>370 000 €</b>	<b>203 400 €</b>	<b>1 372 200 €</b>	<b>791 400 €</b>	<b>147 400 €</b>	<b>86 966 €</b>
<b>Fonction 412 - STADE</b>							
financement ITI 59 %	<i>Halle des sports de Vignetta</i>			100 000 €	59 000 €		- €
financement ITI 80 %	<i>Stade du Stiletto</i>						- €
	rénovation de l'aire de jeux	390 500 €	312 400 €				
financement ITI 80 %	<i>Stade de Pietralba</i>						- €
	Réhabilitation terrains de foot "Pietralba"	600 000 €	480 000 €	164 500 €	131 600 €		- €
<b>Fonction 412 - STADE</b>		<b>990 500 €</b>	<b>792 400 €</b>	<b>264 500 €</b>	<b>190 600 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Fonctions 413 - PISCINES</b>							
	<i>Piscine ROSSINI</i>						
	étanchéité/toiture			50 000 €		50 000 €	
	menuiseries	75 000 €		75 000 €		75 000 €	
	étude réflexion plages et bassins	50 000 €		50 000 €			
	travaux réflexion plage et bassins					200 000 €	300 000 €
<b>Fonctions 413 - PISCINES</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>250 000 €</b>	<b>300 000 €</b>
<b>Fonction 33 - ACTION CULTURELS</b>							
	<i>MSP des Cannes</i>						
	aménagement Wc PMR, remplacement menuiseries, mise aux normes accessibilité, électricité, peinture, sol			40 000 €			
	<i>MSP Mazzavia</i>						
	étude nouvelle implantation	60 000 €					
	<i>Médiathèque des Cannes</i>						
	peinture, accessibilité			20 000 €			
<b>Fonction 33 - ACTION CULTURELS</b>		<b>60 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Fonction 324 - PATRIMOINE</b>							
subventionné CT (30 %)	<i>St Roch</i>	756 215 €		200 000 €			
et CD (35 %)		300 000 €	195 000 €	750 000 €	562 500 €	200 000 €	150 000 €
subventionné CT (40 %)	<i>San Ruchellu</i>						
et CD (35 %)	<i>St Erasme (étude et travaux)</i>						
PEI et/ou CTC (75%)	<i>Antiquarium (ALBAN)</i>			400 000 €	300 000 €	700 000 €	525 000 €
	création d'un antiquarium						
	protection des vestiges et déconstruction	100 000 €	75 000 €				
	Maîtrise d'œuvre	60 000 €	45 000 €	40 000 €			
<b>Fonction 324 - PATRIMOINE</b>		<b>460 000 €</b>	<b>315 000 €</b>	<b>1 190 000 €</b>	<b>862 500 €</b>	<b>900 000 €</b>	<b>675 000 €</b>
<b>Fonction 64 - CRECHES ET GARDERIES</b>							
	<i>Crèche des Haras</i>						
sécurité	étanchéité/toiture			40 000 €			
	<i>crèche de bodiccione</i>						
urgent	revêtement et protection mur	15 000 €					
<b>Fonction 64 - CRECHES ET GARDERIES</b>		<b>15 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Fonction 213 - ENSEIGNEMENT DU 1er DEGRE</b>							
	étanchéité/toiture/EP			50 000 €		40 000 €	40 000 €
	électricité, incendie			30 000 €		40 000 €	40 000 €
Important affaires scolaires	cablage informatique			10 000 €		- €	- €
	peintures			30 000 €			
	sols						
	alarmes intrusions			20 000 €			
	stores, rideaux			20 000 €			
	plomberie			20 000 €			
	traitement termites cannes + .....					30 000 €	30 000 €
	<i>GS empereur</i>						
programme de sécurisation des écoles (80 % FIPD)	travaux de sécurité	25 000 €	20 000 €				
	<i>GS cannes</i>						
programme de sécurisation des écoles (80 % FIPD)	travaux de sécurité	15 000 €	12 000 €				
	<i>GS J Santarelli</i>						
programme de sécurisation des écoles (80 % FIPD)	travaux de sécurité			32 000 €	25 600 €		
	<i>GS St Jean</i>						
programme de sécurisation des écoles (80 % FIPD)	travaux de sécurité	25 000 €	20 800 €	20 000 €	18 000 €		
<b>Fonction 213 - ENSEIGNEMENT DU 1er DEGRE</b>		<b>66 000 €</b>	<b>52 800 €</b>	<b>232 000 €</b>	<b>41 600 €</b>	<b>110 000 €</b>	<b>- €</b>
<b>Fonction 251 - HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE</b>							
	office St Jean	20 000 €					
	Travaux cuisine Sampiero			200 000 €			
	Travaux divers	10 000 €					
<b>Fonction 251 - HEBERGEMENT ET RESTAURATION</b>		<b>30 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>200 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>



BP 2016 - DGST - PPI

domaine		nature des travaux		2 017		2 018		2 019		2 020	
				recette		recette		recette		recette	
<b>Fonction 020 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS LOCALES</b>											
entretien courant	diverses interventions		20 000 €								
	Mise en accessibilité des bâtiments communaux		300 000 €		400 000 €		400 000 €		400 000 €		
réglementation	remplacement climats au R22		20 000 €		20 000 €			35 000 €		30 000 €	
subventionné CT (40 %) et CD (35 %)	démolition ancien bâtiment FR3		170 000 €	127 500 €							
	renovation locaux chemin d'acqualonga		30 000 €								
	plomberie		20 000 €								
			30 000 €								
	<b>Hôtel de Ville</b>										
sécurité	reprise des appuis de la salle du conseil										
sécurité	mise aux normes électricité standard et local		50 000 €		50 000 €						
	étanchéité		30 000 €		60 000 €						
	restructuration locaux CNI		30 000 €								
	<b>place du diamant</b>										
	renforcement de la dalle supérieure		900 000 €								
	<b>DGST</b>										
	façade, menuiseries		50 000 €					150 000 €			
	<b>Bâtiment SNCM</b>										
	renovation		175 000 €								
	<b>Bâtiment rue Cardinali</b>										
	mise aux normes		50 000 €								
<b>Fonction 020 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS LOCALES</b>			1 825 000 €	127 500 €	530 000 €	- €	585 000 €	- €	430 000 €	- €	
<b>Fonction 321 - BIBLIOTHEQUE</b>											
	travaux d'électricité				50 000 €						
	clims/chauffages (bibliothèque patrimoniale)		30 000 €								
	réaménagement		70 000 €								
<b>Fonction 321 - BIBLIOTHEQUE</b>			100 000 €	- €	50 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Fonction 322 - MUSEE</b>											
50 % CTC	aménagement grande galerie et cour d'honneur pour location		40 000 €								
50 % CTC	barrières côté mer		15 000 €								
	ouverture musée/chapelle impériale		15 000 €								
	Programme - Musée Napoléonien HDV - MOE		50 000 €		100 000 €						
<b>Fonction 322 - MUSEE</b>			120 000 €	- €	100 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Fonction 026 - CIMETIERES</b>											
	extension EREA		150 000 €					150 000 €			
	Etudes Extension Cimetière St Antoine - Allée T - MOE		30 000 €	22 500 €							
	Travaux Extension Cimetière St Antoine - Allée T		500 000 €	375 000 €	450 000 €	337 500 €					
	Etudes Extension Cimetière St Antoine - Allée U - MOE		35 000 €		35 000 €						
<b>Fonction 026 - CIMETIERES</b>			680 000 €	397 500 €	450 000 €	337 500 €	150 000 €	- €	- €	- €	- €
<b>Fonction 811 - EAU ET ASSAINISSEMENT</b>											
	Albert 1 <sup>er</sup> - Tx		300 000 €	225 000 €							
	Etudes Pluvial		20 000 €		20 000 €			20 000 €		20 000 €	
	Eaux Pluviales Centre Ville - Lot 2 / 3										
financement PAPI (80%)	Actions PAPI										
(80%)	Vazzino - AVP (Groupement de Commande)		30 000 €					40 000 €	32 000 €	40 000 €	32 000 €
			75 000 €	60 000 €							
financement PAPI (80%)	Foncier Vazzino				850 000 €	680 000 €					
financement PAPI (80%)	travaux Vazzino						1 000 000 €	800 000 €	1 000 000 €	800 000 €	
	Ponceau du Loretto		335 000 €								
	Poteaux Incendies		50 000 €		50 000 €						
(80%)	Etudes - BR Alzo III - MOE		50 000 €	40 000 €	50 000 €	40 000 €					
financement PAPI (80%)	Travaux - BR Alzo III				1 000 000 €	800 000 €	1 300 000 €	1 040 000 €			- €
<b>Fonction 811 - EAU ET ASSAINISSEMENT</b>			495 000 €	325 000 €	1 970 000 €	1 520 000 €	2 360 000 €	1 872 000 €	1 060 000 €	832 000 €	
<b>Fonction 810 - SERVICES URBAINS</b>											
	Géotechniques		50 000 €		50 000 €			50 000 €		50 000 €	
	Etudes diverses		30 000 €		30 000 €			30 000 €		30 000 €	
			50 000 €		30 000 €			30 000 €		30 000 €	
	Audit énergétique des bâtiments communaux		60 000 €	39 600 €	132 000 €	87 120 €					
	Etudes diagnostic énergétique		36 000 €								
	Etude hydromaréthermie		15 000 €	10 800 €							
	Reconnaitances de sous sols		50 000 €		50 000 €			50 000 €		50 000 €	
	Levés topo.		40 000 €		40 000 €			40 000 €		40 000 €	
	Etude 3 rue des Glacis		30 000 €								
	sécurisation du canal de la Gravona				255 200 €	200 000 €					
financement ITI 80 %	Schéma opérationnelle de secteur Jardins de l'empereur		24 000 €	19 200 €	120 000 €	96 000 €	96 000 €	76 800 €			- €
	<b>Vidéosurveillance</b>										
suret	remplacement de certaines caméras				15 000 €			30 000 €		30 000 €	
suret	stock vidéosurveillance		15 000 €		10 000 €			10 000 €		10 000 €	
	caméra cathédrale		20 000 €								
	programme de vidéo-protection verbalisation		500 000 €								
	<b>contrôle d'accès</b>										
suret	remise à niveau des bornes		30 000 €		30 000 €			30 000 €		30 000 €	
suret	stock bornes		10 000 €		10 000 €			10 000 €		10 000 €	
	contrôle d'accès rue des halles		30 000 €								
	contrôle d'accès parvis Cathédrale		60 000 €								
	Autre matériel incendie - extincteurs		10 000 €		10 000 €			10 000 €		10 000 €	
<b>Fonction 810 - SERVICES URBAINS</b>			850 000 €	69 600 €	682 200 €	383 120 €	286 000 €	76 800 €	190 000 €	0 €	
<b>Fonction 822 - ROUTES ET VOIRIE URBAINE</b>											
	Etudes Rue de l'archipel - res des îles - MOE		50 000 €		50 000 €			50 000 €			
	Travaux Rue de l'archipel - res des îles							800 000 €		1 700 000 €	
	Etudes parc bertauld - MOE				50 000 €			100 000 €			
	Travaux parc bertauld							500 000 €		2 000 000 €	
	Travaux bd madame mère		250 000 €		800 000 €			50 000 €			
	Etudes Maréchal lyautey				70 000 €			80 000 €			
	Etudes Traversée Mezzavia - recherche tracé - MOE		75 000 €		64 000 €						
	Etudes Chemin d'Erbaola - MOE				150 000 €			150 000 €			
	Travaux chemin d'Erbaola										
	Etudes Beverini Vico - MOE		50 000 €		40 000 €			250 000 €			
	Travaux Beverini Vico		200 000 €		1 400 000 €			1 200 000 €			
	Murs de soutènement et confortement talus		150 000 €		100 000 €			100 000 €		50 000 €	
subvention CTC 80 % (convention de délégation de MOA)	Traversée de Mezzavia - MOE		75 000 €	60 000 €							
subvention CTC 80 % (convention de délégation de MOA)	Traversée de Mezzavia - TX		150 000 €		1 800 000 €	1 440 000 €	900 000 €	720 000 €			
<b>Fonction 822 - ROUTES ET VOIRIE URBAINE</b>			950 000 €	120 000 €	4 524 000 €	1 440 000 €	4 180 000 €	720 000 €	3 750 000 €		



**7) La prospective en section de fonctionnement – (2017 – 2020).**

PROSPECTIVES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	CA projeté 2016	BP prévisionnel 2017	prévisionnel 2018	prévisionnel 2019	prévisionnel 2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 423 947	15 300 000	15 450 000	15 604 500	15 760 545
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	62 235 078	63 000 000	62 500 000	63 000 000	63 000 000
014	ATTENUATIONS DES PRODUITS	77 707	90 000	100 000	110 000	120 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 481 963	9 284 840	9 400 000	9 500 000	9 600 000
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>87 218 695</b>	<b>87 674 840</b>	<b>87 450 000</b>	<b>88 214 500</b>	<b>88 480 545</b>
66	CHARGES FINANCIERES	2 633 461	2 715 000	2 580 000	2 425 000	2 275 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	242 877	100 000	300 000	300 000	300 000
68	PROVISIONS	0	0	0	0	0
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>90 095 033</b>	<b>90 489 840</b>	<b>90 330 000</b>	<b>90 939 500</b>	<b>91 055 545</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0	0	0	0
042	OPERATION D ORDRE AMORTISSEMENTS	2 413 387	2 416 000	2 416 000	2 416 000	2 416 000
042	OPERATION D ORDRE CHARGES FINANCIERES	1 083 038	1 084 000	1 084 000	1 084 000	1 084 000
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>3 513 389</b>	<b>3 500 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>3 500 000</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>93 608 422</b>	<b>93 989 840</b>	<b>93 830 000</b>	<b>94 439 500</b>	<b>94 555 545</b>



**PROSPECTIVES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	CA 2016	prévisionnel 2017	prévisionnel 2018	prévisionnel 2019	prévisionnel 2020
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	6 310 900	6 500 000	6 400 000	6 464 000	6 528 640
73	IMPOTS ET TAXES	62 537 456	62 250 000	63 310 250	63 880 042	64 454 963
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	23 061 946	21 500 000	20 500 000	20 500 000	20 500 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	457 937	443 000	400 000	400 000	400 000
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	317 510	280 000	275 000	275 000	275 000
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>92 685 749</b>	<b>90 973 000</b>	<b>90 885 250</b>	<b>91 519 042</b>	<b>92 158 603</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	722 546	366 840	365 000	360 000	360 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	68 233	50 000	50 000	50 000	50 000
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>93 476 528</b>	<b>91 389 840</b>	<b>91 300 250</b>	<b>91 929 042</b>	<b>92 568 603</b>
042	OPERATION D ORDRE ENTRE SECTIONS		0	0	0	0
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
002	<b>RESULTAT REPORTE</b>	<b>3 298 712</b>	<b>2 600 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>96 775 240</b>	<b>93 989 840</b>	<b>91 300 250</b>	<b>91 929 042</b>	<b>92 568 603</b>
		CA 2016	Prévisions 2017	Prévisions 2018	Prévisions 2019	Prévisions 2020
	<b>DIFFERENCE RECETTES-DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 166 818</b>	<b>0</b>	<b>-2 529 750</b>	<b>-2 510 458</b>	<b>-1 986 942</b>

## 8) La dette au 01 Janvier 2017.

Au cours des exercices 2014 et 2015, la Ville d'Ajaccio a mené deux opérations de renégociations d'emprunts structurés avec la SFIL, qui a repris la gestion des encours ex-DEXIA. Il s'agissait de l'emprunt classifié 6F selon la Charte de bonne conduite Gissler. Exposé à des risques de volatilité trop importants sur la durée résiduelle de cet emprunt (près de 12 ans), la SFIL a fait des propositions pour le sécuriser en taux fixe. Ces propositions ont été validées par le Conseil Municipal. Ces deux opérations ayant été menées, l'emprunt en question est désormais classifié 1A.

Le profil de la dette de la Ville dans sa totalité est désormais sécurisé alors qu'au 1er janvier 2014, plus de 18 % de son encours était constitué d'emprunts structurés. Par rapport à ces opérations de sécurisation, la Ville a pu bénéficier du fonds de soutien aux emprunts structurés mis en place par l'Etat destiné à faire face aux charges supplémentaires annuelles générées par ces opérations. Cette aide annuelle de 354 000 € environ sera versée sur la durée résiduelle des emprunts à compter de 2016.

Au 31 décembre 2016, l'encours de la dette du budget principal de la Ville s'élevait à 76.131 millions d'euros. Le tableau ci après représente les évolutions de nos emprunts depuis le CA 2014 suite aux divers refinancements effectués afin de pouvoir sécuriser au maximum notre dette.

Evolution du CRD	CA 2014	CA 2015	CA 2016		OB 2016
Encours au 01/01	69 385 858	70 789 909	78 230 171		76 131 642
Remboursement du capital	6 275 949	6 895 438	7 098 529		7 595 000
Produits des emprunts	6 000 000	6 100 000	5 000 000		5 000 000
Refinancements	1 680 000	8 235 700	-		-
Encours au 31/12	70 789 909	78 230 171	76 131 642		73 536 642

Encours sans refinancement	69 109 909	68 314 471	66 215 942		63 620 942
----------------------------	------------	------------	------------	--	------------

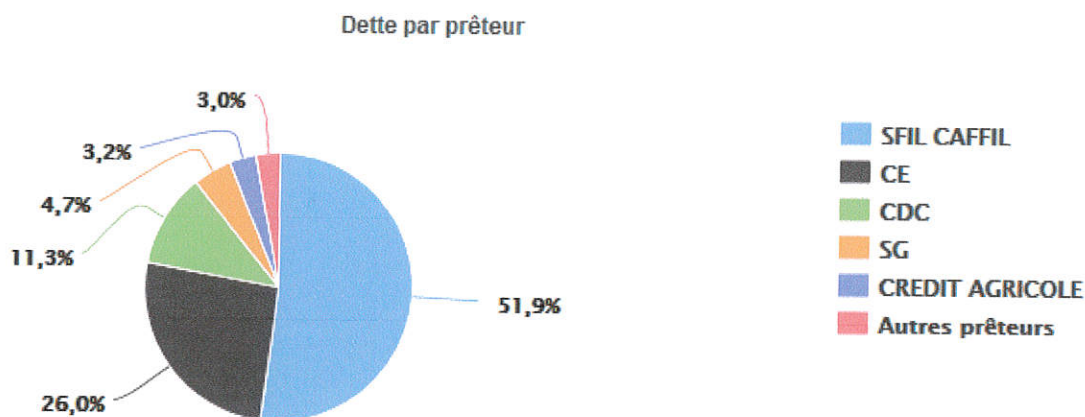
Pour l'année 2017, le taux d'intérêt moyen de la dette est de 3.42 %.



© Finance Active

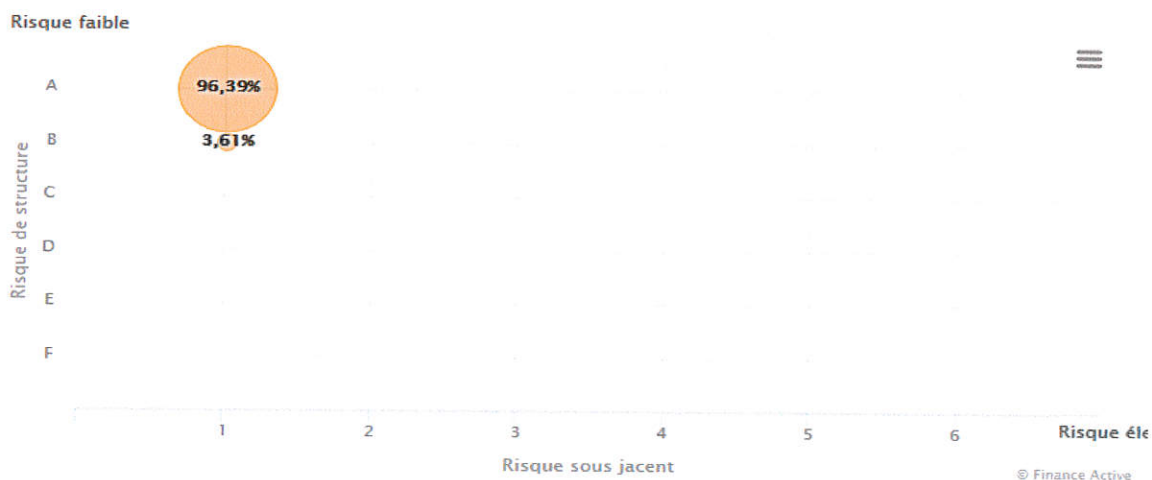


La dette par établissement bancaire :



© Finance Active

Au 01 Janvier 2017, la répartition de l'encours global de la dette est la suivante : 96.39 % à taux fixe classification 1A et 3.61 % à taux variable avec barrière classification 1B.



Le profil d'extinction sur les 5 prochaines années est le suivant hors nouvel emprunt :

Type de taux	2016	2017	2018	2019	2020
Encours moyen	76 231 037.43	71 249 323.62	63 522 943.69	55 582 057.50	47 930 840.58
Capital payé pour la période	7 098 529.13	7 594 446.63	7 801 206.38	8 019 374.53	7 076 037.44
Intérêts calculés sur la période	2 748 279.06	2 572 476.59	2 307 656.69	2 050 607.03	1 800 021.24
Taux moyen calculé	3.47 %	3.39 %	3.40 %	3.41 %	3.43 %

## **9) Les budgets annexes pour l'exercice 2017**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif, le budget principal peut, par exception au principe d'unité budgétaire, être assorti de budgets annexes. L'objet de ces derniers est de regrouper les opérations de services ayant une organisation dotée d'une autonomie relative et dont l'activité tend à produire ou à rendre des services.

Les services publics sont suivis, soit obligatoirement sous forme de budgets distincts du budget principal (Services publics industriels et commerciaux, opérations d'aménagement...), soit facultativement (services assujettis à la TVA, services publics administratifs...).

Les services gérés en budgets annexes font l'objet d'un budget et d'une comptabilité distincts. L'exécution de ces budgets donne lieu à émission de titres et de mandats dans des séries de bordereaux distinctes de celles du budget principal.

C'est dans ce cadre réglementaire que la Ville a décidé de suivre au sein de deux budgets annexes distincts les services suivants :

↳ **Le Stationnement payant de surface**

↳ **Le Renouvellement Urbain**

### **9.1 Le budget annexe du stationnement pour l'exercice 2017.**

Le budget annexe du stationnement prend donc en charge :

- ☞ Les dépenses de fonctionnement du service des horodateurs, les salaires du personnel lié à ce budget (les ASVP), les charges financières des emprunts contractés par la ville pour les horodateurs.
- ☞ En recettes de fonctionnement figurent les recettes liées au stationnement des horodateurs.
- ☞ Les dépenses d'investissement relatives au remboursement du capital des emprunts.

Pour 2017 le budget primitif devrait s'élever à la somme de **1 390 000 €** se décomposant comme suit :

- <b>Section fonctionnement</b>	<b>1 145 000 €</b>
- <b>Section investissement</b>	<b>245 000 €</b>



### **9.1.1 La section de fonctionnement**

Les principales dépenses réelles de fonctionnement concernent les achats et charges externes pour 145 000 €, les frais de personnel à hauteur de 705 000 €, les intérêts des emprunts contractés totalisent 52 000 €. Les dotations aux amortissements du matériel et le virement vers la section d'investissement complètent la section.

Le financement de la section sera assuré dans sa majorité par les recettes des horodateurs.

### **9.1.2 La section d'investissement**

Les dépenses prévues concernent le remboursement du capital des emprunts restant à la charge du budget annexe pour un montant de 87 000 € ainsi que divers équipements nécessaires à l'amélioration du stationnement de surface pour 158 000 €.

Le programme de renouvellement et de modernisation du parc horodateurs est aujourd'hui estimé à 300.000 €. En 2016 l'appel d'offre infructueux a été relancé, et au budget de l'exercice 2016 il a été provisionné une somme de 200.000 € 100.000 e supplémentaires seront prévus au BP 2017 pour cette opération.

Les différentes recettes d'investissement nécessaire à l'équilibre de la section se répartissent entre les amortissements du matériel et outillage, la subvention du département concernant l'allègement de la charge financière de la dette ainsi que l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement.

### **9.1.3 La gestion de la dette**

Pour 2017, le montant de la dette est de 139 000 € se répartissant de la façon suivante :

- Montant du capital à rembourser : 87 000 €
- Montant des intérêts à payer : 52 000 €

Le seul emprunt souscrit sur ce budget annexe est classée 1A, soit la classification la moins exposée aux risques.

Prêteur	Année de réalisation	Montant initial	Durée résiduelle	Taux	Risque de taux	Capital restant dû
Caisse d'Epargne	2012	1 500 000.00 €	10.98	4.43 %	Fixe	1 191 316.50 €
		1 500 000.00 €				1 191 316.50 €

## **9.2 Le budget Annexe de l'ANRU pour l'exercice 2017.**

Le budget annexe de l'ANRU a été créé par délibération du conseil municipal n° 2015 / 103 en date du 07 avril 2015. Il s'agit pour la municipalité, compte tenu de la masse globale des opérations sous maîtrise d'ouvrage ville restant à réaliser, de permettre une lisibilité plus grande et un meilleur suivi des opérations d'investissement.

Pour 2017 le budget primitif devrait s'élever à la somme de **16 352 000 €** se décomposant comme suit :

- <b>Section fonctionnement</b>	<b>225 000 €.</b>
- <b>Section investissement</b>	<b>16 127 000 €.</b>

### **9.2.1 La section de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement, au sein de ce budget, sont constituées des charges financières des emprunts contractés auprès de la CDC en 2015 et 2016, des intérêts à payer sur le prêt relais contracté auprès du crédit mutuel permettant le préfinancement des subventions attendues pour un montant total global de 74 650 €, des frais d'études et de prestations de services liés au service de l'ANRU pour 23 250 €, et le prélèvement permettant de couvrir le remboursement du capital des emprunts pour 127 100 €.

Le financement de la section est assuré uniquement par une subvention d'équilibre du budget principal de la ville pour 225 000 €.

### **9.2.2 La section d'investissement**

Il s'agit de dépenses relatives aux opérations d'aménagements prévues dans le cadre de la programmation ANRU, pour un montant de 16 000 000 € et le remboursement du capital des emprunts pour 127 100 €.

En recettes d'investissement figurent les subventions liées à ces diverses opérations pour un montant de près de 72.5% du montant HT des dépenses prévues, soit 10.0 M€, le FCTVA de l'année N-1 estimé à près d'1.0 M€, le virement de la section fonctionnement à hauteur du montant de l'annuité en capital pour 127 100 €, il sera nécessaire pour équilibrer la section de mobiliser un emprunt auprès de la CDC pour 5 000 000 €.

Fin 2016, le PRU est rentré dans une nouvelle phase de réalisation, avec la mise en chantier des opérations de requalifications et de créations de nouveaux espaces publics au sein des quartiers. Ainsi, la Première tranche de travaux sous maîtrise d'ouvrage ville d'Ajaccio qui a débuté en Octobre 2016, concerne un investissement **de 7.5 M€ pour le quartier des Cannes, 8.5 M€ pour le quartier des Salines** (Sont concernées entre autres, la rue François Pietri, la rue Jean Luisi, la rue Achille Peretti, l'avenue Nicolas Péraldi). La fin de ces travaux est programmée en début d'année 2018



Cette année verra également le début d'exécution des tranches n°2 dans ces mêmes quartiers au mois de septembre 2017 (près de **16 M€**),

**Par ailleurs, le PRU concerne également** la poursuite de la construction du Groupe scolaire des Salines qui sera livré en mai 2018, ainsi que la réalisation du plateau sportif et du parc paysager attenant au groupe scolaire des Salines qui sera livré en mars 2018.

Enfin, il est prévu de procéder à la démolition de la barre Mancini au deuxième semestre 2017.

La masse des investissements pour l'exercice 2017 telle qu'elle est prévue dans le cadre de la programmation ANRU fait apparaître un montant global de dépenses d'équipement de 20 599 576 ,00 € tel qu'il figure au tableau ci-dessous (page 46)

Au BP 2017, il sera programmé un montant en dépenses d'équipements de 16 000 000 € et le remboursement du capital des emprunts pour 127 100 €.



En cours d'exercice budgétaire, à l'occasion du Budget Supplémentaire, et suivant le rythme d'avancement des opérations, le montant des dépenses d'équipements pourra être abondé et financé par le résultat d'investissement excédentaire du compte administratif 2016, complété de la part des subventions.

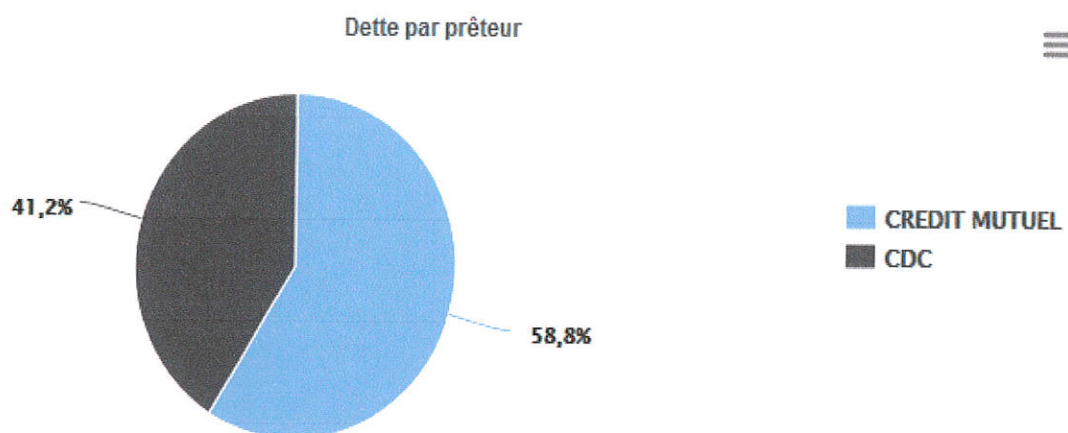
Au BP 2017 en recettes d'investissement, figurent les subventions liées à ces opérations pour un montant de près de 72.5% du montant HT des dépenses prévues, soit 10.0 M€, le FCTVA de l'année N-1 estimé à près d'1.0 M€, le virement de la section fonctionnement à hauteur du montant de l'annuité en capital pour 127 100 €, il sera nécessaire pour équilibrer la section de mobiliser un emprunt contractualisé avec la CDC pour 5 000 000 €.

### 9.2.3 La gestion de la dette

Pour 2017, le montant du flux de la dette est de 202 100 € se répartissant ainsi :

- Montant du capital à rembourser : 127 100.00 €.
- Montant des intérêts des emprunts : 40 000.00 €.
- Auxquels s'ajoutent les intérêts liés au prêt relais : 35 000.00 €.

Organismes Prêteurs	Montants empruntés	Capital restant dû au 01/01/2017	Nombre d'emprunts
 Caisse des dépôts	2 882 000.00	2 803 781.86	5
 Crédit mutuel	4 000 000.00	4 000 000.00	1
<b>TOTAL</b>	<b>6 882 000.00</b>	<b>6 803 781.86</b>	<b>6</b>



L'analyse par type de risque est détaillée dans le tableau ci après :

Type de taux	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	1 444 190.74	21.23 %	1.43 %
Variable	4 000 000.00	58.79 %	0.87 %
Livret A	1 359 591.12	19.98 %	1.35 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>6 803 781.86</b>	<b>100.00 %</b>	<b>1.08 %</b>



## 9.2.4 Les CP pour l'exercice budgétaire 2017 et suivants.

### Programme de Rénovation Urbaine d'Ajaccio (Cannes - Salines)

ANRU + PAPI (version contrôlée avec Direction finances)

N° opé.	Nom de l'opération	Réalisé (CP 2014 compris)	2015	BP 2016	DM 2016	2017	2018	2019	TOTAL (en euros T.T.C.)	TOTAL (en euros T.T.C.)	observation	Marchés
	PRU Cannes Salines	23 364 098	11 298 849	7 908 128	-191	20 559 576	21 546 218	17 114 441	101 791 118	101 445 986		
8.01	Avenue Peraldi	0	0	515 626	257 813	1 289 065	1 031 252		3 093 757 €	3 250 531 €	début d'exé - sept 2016	DCE travaux en janvier 2016
				26 129	13 065	65 323	52 258		156 774 €			
8.02	Avenue des Primevères	0	0	0		320 833	641 667	962 500	1 925 000 €	3 336 664 €	début d'exé - juin 2017	MCE (TC) lancée en juin 2016 - DCE travaux en octobre 2016
						235 277	470 555	705 832	1 411 664 €			
8.03	Chemin Bonardi	0	0	0		72 582	145 164	217 746	435 491 €	585 092 €	début d'exé - juin 2017	MCE (TC) lancée en juin 2016 - DCE travaux en octobre 2016
						24 934	49 867	74 801	149 601 €			
8.04	Rue Peretti	0	0	188 833	-169 950	642 033	472 083		1 133 000 €	1 368 610 €	début d'exé - sept 2016	DCE travaux en janvier 2016
				37 602	-33 842	127 846	94 004		225 610 €			
8.05	Place Binda	0	0	294 775	147 388	736 938	589 550		1 768 651 €	1 768 651 €	début d'exé - sept 2016	DCE travaux en janvier 2016
8.06	Place de Latre de Tassigny	0	0	160 000	93 000	137 000	324 000	298 000	1 012 000 €	4 461 342 €	début d'exé - juin 2017	MCE (TC) lancée en juin 2016 - DCE travaux en octobre 2016
						574 890	1 149 781	1 724 671	3 449 342 €			
8.07	Versini place des Cannes	0	0	50 000		281 057	662 115	993 172	1 986 344 €	1 986 344 €	début d'exé - juin 2017	MCE (TC) lancée en juin 2016 - DCE travaux en octobre 2016
8.08	Rue Moro Gafferi	0	0	330 000	0	825 000	825 000		1 980 000 €	2 503 434 €	début d'exé - sept 2016	DCE travaux en janvier 2016
				87 239	0	218 098	218 098		523 434 €			
8.09	Rue des Cannes	2 524 935		80 000		200 000	688 077	688 077	4 181 088 €	7 406 057 €	début d'exé - juin 2017	MCE (TC) lancée en juin 2016 - DCE travaux en octobre 2016
						100 000	1 562 485	1 562 485	3 224 869 €			
8.10	BR Peraldi	1 116 646				959 402	1 918 804	4 797 009	8 791 860 €	8 791 860 €		négociation foncière à reprendre
8.11	Rue François Pietri	0	0	427 167		1 067 917	1 067 917		2 563 000 €	3 222 221 €	début d'exé - sept 2016	DCE travaux en janvier 2016
				109 870		274 675	274 675		659 221 €			
8.12	Rue Transversales Sud	0	0	361 167		902 917	902 917		2 167 000 €	2 661 977 €	début d'exé - sept 2016	DCE travaux en janvier 2016
				82 496		206 240	206 240		494 977 €			
8.13	Chemin/Ruine Candia (AJA et SPL)	2 031 034				140 000	1 400 000		3 571 034 €	3 571 034 €	début d'exé - mars 2017	DCE MOE mars 2016 - DCE travaux en décembre 2016
8.15	Chemin des écoliers	70 000				52 000	270 597	218 597	611 194 €	611 194 €	début d'exé - mars 2017	MCE lancée en juin 2016 - DCE travaux en octobre 2016
8.16	Parc paysager	0	0	1 024 300	-500 000	1 780 376	256 075		2 560 751 €	2 560 751 €	début d'exécution févr 2016	Marché de travaux notifiés - relance de certains lots
8.17	Demolition bat ASPTT	81 000							81 000 €	81 000 €		opération terminée
8.18	Place des Salines	0	0	548 800		1 372 001	1 372 001		3 292 802 €	3 292 802 €	début d'exé - sept 2016	DCE travaux en janvier 2016
8.21	Parvis centre commercial						171 257	171 257	342 514 €	342 514 €		
8.23	Rue Transversales Nord	258 116				107 494	268 734	268 734	903 078 €	1 426 916 €	début d'exé - juin 2017	MCE (TC) lancée en juin 2016 - DCE travaux en octobre 2016
						87 306	218 265	218 265	523 837 €			
8.24	Exutoires Cannes Salines	2 130 163	7 569 085						9 699 248 €	9 699 248 €		opération terminée
8.25	BR Finosello	259 529	800 000	302 324					1 361 853 €	1 361 853 €		opération en cours de finit
8.41	BR Alzo 1	0		50 000	1 660 335	576 825	1 442 063	1 442 063	5 171 286 €	5 171 286 €	début d'exé - avril 2017	DCE pour MOE fin 2016 - DCE pour travaux en mars 2017
8.26	BR Alzo 2	934 615							934 615 €	934 615 €		opération en cours de finit
8.27	Jardins familiaux	759 427							759 427 €	759 427 €		opération terminée
8.28	Démolition écoles	1 353 285	116 432	15 500		150 000	150 000	634 783	2 420 000 €	2 420 000 €		opération terminée
8.29	Passerelle des Cannes	0	0	81 000	-50 000	237 020	402 031		670 051 €	670 051 €	début d'exé - janv 2017	DCE pour MOE fin 2016 - DCE pour travaux en mars 2017
8.30	VRD2					100 646	201 292	301 938	603 876 €	630 194 €	début d'exé - juin 2017	MCE (TC) lancée en juin 2016 - DCE travaux en octobre 2016
						4 387	8 773	13 160	26 319 €			
8.32	VRD4					278 405	556 810	835 215	1 670 430 €	1 683 246 €	début d'exé - juin 2017	MCE (TC) lancée en juin 2016 - DCE travaux en octobre 2016
						2 136	4 272	6 408	12 816 €			
8.34	VRD5					156 488	312 976	469 464	938 927 €	999 427 €	début d'exé - juin 2017	MCE (TC) lancée en juin 2016 - DCE travaux en octobre 2016
						10 083	20 167	30 250	60 500 €			
8.36	VRD6					192 938	385 875	578 813	1 157 625 €	1 397 229 €	début d'exé - juin 2017	MCE (TC) lancée en juin 2016 - DCE travaux en octobre 2016
						39 934	79 868	119 802	239 604 €			
8.38	Acquisition EV et démol bat	456 000		50 000		423 500			929 500 €	929 500 €	début d'exé - juin 2017	DCE MOE juin 2016 - DCE travaux en janvier 2017
8.39	Acq Foncière Logement		241 380						241 380 €	241 380 €		opération terminée
9.01	Groupe Scolaire J.Santarelli	9 109 632							9 109 632 €	9 109 632 €		opération terminée
9.03	Reconstruction GS sur site	655 749	34 516	2 658 625	-1 470 000	5 138 414	664 656		7 336 828 €	7 336 828 €	début d'exécution févr 2016	Marché de travaux notifiés - relance de certains lots
9.04	Maison de quartier	1 392 933	2 537 436	391 674					4 322 043 €	4 322 043 €		opération en cours de finit
9.05	Marché des Cannes	0	0	35 000		229 000	66 000		330 000 €	330 000 €	début d'exé - janv 2017	DCE pour MOE en fév 2016 - DCE pour travaux en sept 2016
9.06	Salle activités sportives Monte e Mare	231 034							231 034 €	231 034 €		opération terminée

décembre 2017 date limite de demande d'acompte avec un état d'avancement des paiements par le MOA de 15%

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 janvier 2017,

**Et après un large débat au cours duquel sont intervenus :**

**M. le maire, M. Sbraggia, Mme Grimaldi d'Estra, M. Luciani, M. Leonetti**

**PREND ACTE**

des **Orientations Budgétaires, exercice 2017**, telles qu'exposées ci-dessus.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

**Fait et délibéré à AJACCIO le jour, mois, et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170127-2017\_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2017

Publication : 02/02/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

